



Bulletin Officiel

N° 5110 Vendredi 20 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

SOCIETE ADWYA - AGO - 3

SOCIETE ADWYA - AGE - 3

TUNINVEST SICAR - AGO - 4

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGO - 5

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGE - 5

SOCIETE LAND'OR - AGO - 6

DELICE HOLDING SA - AGO - 7

ASSURANCES BIAT - AGO - 8

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - AGO - 9

MODERN LEASING - AGO - 10

BANQUE DE TUNISIE – BT - - AGO - 11

BANQUE DE TUNISIE – BT - - AGE - 11

ATTIJARI LEASING - AGO - 12

AIR LIQUIDE - AGO - 13

AIR LIQUIDE - AGE - 13

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO - 14

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE - 14

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO - 15

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR - AGO - 16-17

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 » 18

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

EURO-CYCLES 18

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 19-22

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 23-27

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 28-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –
- UNION DE FACTORING
- BANQUE LE L'HABITAT – BH -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- BANQUE DE L'HABITAT – BH -

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2016

- SICAV L'EPARGNANT

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Le groupe One TECH a tenu son assemblée générale ordinaire le 18 mai 2016. Les états financiers consolidés du groupe font apparaître des revenus de 468 millions de DT, en augmentation de plus de 5% par rapport à leur niveau de l'année 2014. Cette croissance a été essentiellement tirée par les activités à l'exportation, dont l'enveloppe globale passe à 357 MDT contre 322 MDT en 2014, le marché local s'inscrivant en baisse. Cependant, le résultat d'exploitation a connu un recul de 16,6%.

L'activité Câblerie a contribué positivement dans la performance globale, malgré un marché local en récession, et ce grâce au développement de nos réseaux de distribution en Europe et en Afrique, et au démarrage de l'activité moyenne tension. L'activité mécatronique, activité de technologie de pointe, a, quant à elle, accusé un recul de ses performances en raison d'une courbe d'apprentissage plus longue que prévu sur de nouvelles technologies et un mix plus important vers les produits complexes. Enfin, le pôle technologies de l'information « ICT » impacte négativement les marges, en raison de l'importante baisse des grands projets locaux et le trend négatif enregistré sur certaines gammes de produits, ce qui a imposé une restructuration profonde de cette activité.

Le positionnement technologique du groupe mobilise d'importants efforts opérationnels et d'investissements. C'est pourquoi, l'investissement a été maintenu en 2015 à un niveau assez élevé de 29 MDT, financé en grande partie par l'autofinancement. C'est ainsi que le ratio d'endettement net du groupe reste à un niveau très faible de 4,8%.

Grâce aux efforts de restructuration et aux améliorations opérationnelles entrepris sur la dernière année, d'une part, et grâce à un carnet de commandes en expansion, et une part de marché de plus en plus importante en Europe et en Afrique, d'autre part, les réalisations du 1^{er} trimestre 2016 sont en ligne avec le budget de l'année 2016 enregistrant ainsi une augmentation de la marge opérationnelle globale de plus de 35% par rapport à son niveau de l'année 2015.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le même jour, a également enregistré la rentrée d'un nouvel actionnaire, le fond d'investissement Africinvest Fund III LLC qui détient 8,79% du capital et siègera désormais au niveau du conseil d'administration de OTH. Cette participation est d'une importance stratégique au groupe OTH puisqu'elle lui permettra de conforter son développement sur le continent Africain en plus de son ancrage Européen. Aussi, OTH a enregistré l'entrée d'un nouveau partenaire Italien, Stahlbau Pichler, au niveau de la filiale Stucum, spécialisée dans la construction métallique de bâtiments complexes et technologiques.

Enfin le groupe a présenté son plan stratégique 2016-2020 qui table sur quasiment le doublement de ces revenus sur les cinq prochaines années. La poursuite de la maîtrise de technologies avancées ainsi que l'appui sur un capital humain valorisé et développé, constitueront la base de la stratégie de déploiement et de développement future du groupe One Tech.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Approbation du programme d'investissement 2016-2017 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2016 - AS - 3622

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 11 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (1) action nouvelle pour huit (08) actions anciennes avec jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2016. Le capital serait ainsi porté de 17.160.000 dinars à 19.305.000 dinars
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2016 - AS - 3623

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 1 Juin 2016 à 10H30, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 8- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes
- 9- Rachat d'actions ;
- 10- Délégation de pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 1 juin 2016** à 10H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2015
3. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés.
4. Approbation éventuelle des états financiers consolidés.
5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
8. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
10. Désignation d'un commissaire aux comptes
11. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2016 - AS - 3608

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **mercredi 01 juin 2016** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2016 - AS - 3609

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 mai 2016 à 11 Heures à l'Hôtel MOVENPICK Gammarth Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2015 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs y compris celui du représentant des petits porteurs ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING SA porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Juin 2016 à 15h30 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2015, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit ;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs actionnaires ;
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
9. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac .

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2015.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.
8. Fixation des allocations servis aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 03/06/2016 à 9 heures à l'hôtel Regency-Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2015.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.
- Quitus aux Administrateurs.
- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable » au 31/12/2015.
- Affectation des résultats de l'Exercice 2015.
- Distribution des dividendes.
- Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2016.
- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- Nomination d'Administrateur(s).
- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 26 Mai 2016 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2015
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015
- Affectation des Résultats 2015
- Quitus aux Administrateurs
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2015 et la rémunération des Comités
- Pouvoirs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 26 Mai 2016 respectivement à 09 heures et 11 heures, à l'Hôtel SHERATON – Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2015,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Distribution des dividendes
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires.

2016 - AS - 3598

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des Statuts.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2016 - AS - 3599

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le mardi **31 Mai 2016** à **10** heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2015;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2015;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2015;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2016;
9. Renouvellement mandat des administrateurs ;
10. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies et signées dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 27 Mai 2016, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 10H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2015.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 12- Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

2016 - AS - 3578

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juin 2016 à 12H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités

2016 - AS - 3579

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 04 Juin 2016 à 10h 30mn, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2015;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2015;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2015;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2016.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice 2015, s'élevant à 736.221,998 dinars, comme suit :

Perte de l'exercice	(736.221,998)
Résultat reporté	5.034.080,200
Pour former un bénéfice distribuable	4.297.858,202
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3.814.858,202

(En dinars)

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013 sous la rubrique des résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme brute de onze mille (11.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2018, le mandat des administrateurs suivants :

Mr Brahim ANANE,
MrSélim BELKHODJA,
MrAbderrazak BEN AMMAR,
Mr Mokhtar ZANNAD,
TUNISIE LEASING,
ASSURANCES MAGHREBIA, et
ASSURANCES AMINA

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

Le mandat du Cabinet DELTA CONSULT, Commissaires aux comptes arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de lui reconduire le mandat pour une période de trois exercices, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Attijari Leasing 2016-1 »

Attijari Intermédiation intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un **maximum de 30 000 000 DT**, ouvertes au public le **03 mai 2016**, ont été clôturées le **16 mai 2016**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2016 - AS - 3620

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 28 avril 2016, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **2 700 000 de dinars** par incorporation de réserves, et ce, par l'émission de **2 700 000 d'actions nouvelles gratuites** à répartir entre les anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2016**.

Le capital sera porté ainsi de **5 400 000 de dinars à 8 100 000 de dinars de 1 dinar chacune**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2016**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **01 juin 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **01 juin 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **01 juin 2016**.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **01 juin 2016**.

2016 - AS - 3626

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA– Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 20 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,328%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,361%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,428%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,462%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,470%	982,894
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,504%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,545%	1 003,554
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,571%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,613%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,739%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,923%	1 019,630
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,628
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,706
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	865,588
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,886
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,333
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,650
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,386
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,694
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,767
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,685
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,753
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,247
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,101
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,755

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,627	160,644		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,435	108,447		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,064	93,073		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,286	14,288		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,493	104,505		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,466	1,467		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,088	103,165		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,276	39,280		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,276	53,281		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,054	133,732		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	495,815	494,852		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,096	120,607		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,165	125,107		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,202	136,820		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,381	119,955		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,761	96,647		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	143,254	143,238		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,039	91,731		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,911	93,732		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,796	139,401		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,993	126,779		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,324	81,022		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,019	107,893		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,239	96,004		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,521	98,268		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,068	101,783		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,005	18,947		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 520,708	1 523,892		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,186	2 219,012		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,510	119,644		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,218	109,296		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	140,885	141,439		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,002	144,478		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,447	15,501		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 167,307	5 141,709		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 015,671	4 988,153		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,401	2,391		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,120	2,112		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,131	1,126		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,066	1,068		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,063	1,065		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,065	1,068		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,494	104,049		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,544	9,440		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,827	111,541		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,434	118,924		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,376	110,389
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,329	105,340
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,400	107,411
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,150	104,162
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	104,140	104,422
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,858	108,868
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,352	106,365
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	104,041	104,051
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,619	106,628
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,805	103,815
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,006	102,017
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,192	105,203
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,183	104,195
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,774	102,785
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,765	104,774
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,297	100,308
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,277	106,287
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,168	100,179
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,388	105,398
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,832	106,843
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,604	104,617
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,799	100,810
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,449	106,458
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,345	100,355

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,323	10,324
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,853	104,862
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	105,505	101,238
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,266	102,279
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,271	10,272

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

SICAV MIXTES

76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,294	57,955
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	134,897	135,679
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 400,174	1 407,638
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,610	114,484
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,863	109,685
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	98,167	97,849
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,935	16,914
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,070	269,672
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,697	28,585
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 283,857	2 280,128
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,081	70,015
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,521	53,487
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,247	101,099
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,168	84,957

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,792	10,778
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,663	11,645
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,371	14,304
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,880	12,811
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,895	12,893
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,220	11,212
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	143,064	142,677
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,674	137,241
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,456	9,398
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,914	99,754
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,092	79,006
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,605	80,538
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,788	99,888
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,632	93,483
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,530	102,489

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	113,203	112,871
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,466	102,439
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	139,871	140,040
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	101,359	98,885
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	101,002	98,686
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,550	199,033
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,647	182,481
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,406	158,353
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,523	19,517
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,352	143,844
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,861	116,314
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 670,846	8 711,145
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,400	8,488
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,396	84,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	989,857	983,940
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5144,111	5141,343

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,588	110,565
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,269	9,285
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	80,903	80,412
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	-	10 000,000

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2016. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Naoufel AMRI, annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n° 5096 du 02 mai 2016.

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Exercice Clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		594 649	584 758
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(497 013)	(485 257)
Immobilisations incorporelles nettes	B1	97 636	99 501
Immobilisations corporelles		53 927 494	51 059 074
- Amortissements des immobilisations corporelles		(31 682 168)	(30 149 620)
Immobilisations corporelles nettes	B2	22 245 327	20 909 454
Immobilisations financières		19 985 267	19 989 059
- Provisions		(495 451)	(495 451)
Immobilisations financières nettes	B3	19 489 816	19 493 608
Total des actifs immobilisés		41 832 778	40 502 563
Total des actifs non courants		41 832 778	40 502 563
Actifs courants			
Stocks		48 482 909	49 655 436
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	48 482 909	49 655 436
Clients et comptes rattachés		25 736 332	26 378 000
- Provisions sur comptes clients		(5 955 933)	(6 296 398)
Clients nets	B5	19 780 399	20 081 602
Comptes de régularisations et autres actifs courants		4 936 840	4 758 690
provision sur comptes d'actifs	B6	(379 319)	(379 319)
Autres actifs courants nets		4 557 522	4 379 371
Placements et autres actifs financiers	B7	32 277 457	33 758 650
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	331 925	778 627
Total des actifs courants		105 430 212	108 653 686
Total des actifs		147 262 989	149 156 250

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves		5 209 300	5 209 300
Autres capitaux propres		744 553	1 036 228
Résultats reportés		16 470 096	15 304 852
Réserve à régime spécial		4 499 900	4 499 900
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 266 789	86 393 220
Résultat de l'exercice avant investissement		11 161 676	11 515 245
Réserve spéciale de réinvestissement		3 312 618	
Réserve à régime spécial			-
Résultat net affectable		7 849 058	11 515 245
Total des capitaux propres avant affectation	B9	98 428 465	97 908 464
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	B10	564 551	615 142
Total des passifs non courants		564 551	615 142
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	16 567 605	21 997 567
Autres passifs courants	B12	1 896 235	1 773 243
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	29 806 134	26 861 834
Total des passifs courants		48 269 973	50 632 644
Total des passifs		48 834 525	51 247 786
Total des capitaux propres et des passifs		147 262 989	149 156 250

Société TPR
Etat de résultat au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	93 488 093	98 808 723
Autres produits d'exploitation	R2	1 533 746	699 219
Production immobilisée		1 601 549	-
Total des produits d'exploitation		96 623 389	99 507 941
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	2 532 005	1 590 544
Achat marchandise consommée	R4	(59 060 228)	(57 521 339)
Achats d'approvisionnement consommés	R5	(10 633 871)	(12 210 212)
Charges de personnel	R6	(7 824 566)	(8 094 316)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(3 424 146)	(3 975 463)
Autres charges d'exploitation	R8	(4 782 837)	(5 035 313)
Total des charges d'exploitation		(83 193 642)	(85 246 100)
Résultat d'exploitation		13 429 746	14 261 842
Charges financières nettes	R9	(3 455 582)	(2 192 740)
Produits des placements	R10	2 813 117	2 417 442
Autres gains ordinaires	R11	633 647	473 546
Autres pertes ordinaires	R12	(184 476)	(165 523)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		13 236 452	14 794 567
Impôt sur les bénéfices	R13	(2 074 776)	(3 279 322)
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 161 676	11 515 245
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		11 161 676	11 515 245
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		11 161 676	11 515 245

Société TPR
Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
<u>Résultat net</u>		11 161 676	11 515 245
<u>Ajustement pour</u>			
Amortissements et provisions	F1	2 595 859	2 735 853
Variation des stocks	F2	1 172 527	(17 825 944)
Variation créances clients	F3	641 668	(1 019 228)
Variation autres actifs	F4	(178 151)	(3 349 120)
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	(5 306 970)	7 935 092
<u>Ajustement pour</u>			
Résorption subvention d'investissement	F6	(291 675)	(323 901)
Plus ou moins-value de cession	F7	(539 551)	(57 487)
Produits Financiers	F8	(717 221)	(419 300)
<u>Flux de trésorerie liés l'exploitation</u>		<u>8 538 162</u>	<u>(808 790)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F9	(4 519 352)	(3 394 968)
Encaissement provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	F10	737 983	90 998
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F11	(700 574)	(2 336 155)
Encaissement provenant des immobilisations financières	F12	1 421 588	2 526 227
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		<u>(3 060 356)</u>	<u>(3 113 898)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	F13	(10 350 000)	(10 350 000)
Encaissement provenant des emprunts	F14	67 708 374	55 222 133
Remboursement d'emprunts	F15	(72 797 763)	(43 483 545)
Encaissement provenant des placements	F16	67 400 000	74 900 000
Décaissement lié aux placements	F17	(65 918 807)	(77 209 543)
Décaissement lié aux actions propres	F18	-	(17 060)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>		<u>(13 958 196)</u>	<u>(938 015)</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>(8 480 390)</u>	<u>(4 860 703)</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	F19	<u>(5 761 074)</u>	<u>(900 370)</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u>(14 241 464)</u>	<u>(5 761 074)</u>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 DT le 31 décembre 2008. Une augmentation de capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social à 42 000 000 DT. Une autre augmentation qui a eu lieu en date du 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000 DT. La dernière augmentation en date effectuée le 6 juin 2013 a porté le capital à 45 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence

- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en Dinars Tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billets importés sont valorisés sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billets achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en Dinar Tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinar Tunisien (TND).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 97 636 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>			<u>Amortissements</u>			<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2015</u>
	<u>Valeurs au 31/12/2014</u>	<u>Acquisitions 2015</u>	<u>Valeurs au 31/12/2015</u>	<u>Amortissements au 31/12/2014</u>	<u>Dotations aux amortissements au 31/12/2015</u>	<u>Amortissements au 31/12/2015</u>	
Logiciel	394 172	9 891	404 062	385 171	2 756	387 927	16 136
Marques, brevets et licences	10 587	-	10 587	10 587	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	180 000	89 500	9 000	98 500	81 500
Total	584 758	9 891	594 649	485 257	11 756	497 013	97 636

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 22 245 327 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>				<u>Amortissements</u>				<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2015</u>
	Valeurs au 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions /Reclassement 2015	Valeurs au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2014	Régularisations amortissements antérieurs / Cessions	Dotations aux amortissements au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2015	
Terrains	1 500 038	-		1 500 038	-			-	1 500 038
Constructions	3 835 883	346 351	(173 309)	4 008 925	2 459 266	(29 528)	59 722	2 489 460	1 519 465
AAI Construction	127 383	313 438		440 821	21 784		3 317	25 101	415 720
Matériels Industriels	37 066 027	735 935	(1 467 732)	36 334 229	23 270 669	(1 413 082)	2 413 175	24 270 762	12 063 467
Outillages Industriels	800 330	39 953		840 283	291 160		70 726	361 885	478 398
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	394 387	388 799		4 074	392 874	1 513
Matériels de Transport	1 300 994	326 702		1 627 695	1 043 618	21 932	100 430	1 165 980	461 715
Matériels Engin de Levage	834 647	-		834 647	527 332	(21 932)	94 469	599 869	234 778
AAI Divers	1 079 566	74 355	(1 157)	1 152 764	583 256		64 806	648 063	504 702
Matériels de Bureau	459 625	5 823	1 157	466 604	398 173		14 112	412 285	54 319
Matériels Informatique	1 049 259	411 324		1 460 583	864 685		85 609	950 294	510 289
Magasin vertical	1 253 491	-		1 253 491	300 878		64 717	365 594	887 896
Encours	1 357 443	2 255 582		3 613 025	-			-	3 613 025
Total	51 059 074	4 509 462	(1 641 041)	53 927 494	30 149 620	(1 442 610)	2 975 157	31 682 168	22 245 327

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élevaient au 31 décembre 2015 à 19 489 816 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Titres TECI	4 000	4 000	-
Titres GIC	37 700	37 700	-
Titres BNS	10 000	10 000	-
Titres STB	16 429	16 429	-
Titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	550	550	-
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 995 000	-
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
ALUCOLOR	999 900	999 900	-
METECNAL	2 295 000	2 295 000	-
Foire EXP	50 000	50 000	-
ITAL SYSTEM	50 000	-	50 000
Versement restant à effectuer	(25 000)	(25 000)	-
Total titres de participations	16 191 160	16 141 160	50 000
Autres immobilisations Financières (Fonds Gérés CFI SICAR)	3 500 000	3 500 000	-
Prêt aux Personnels	272 507	326 299	(53 792)
Dépôt et cautionnement	21 600	21 600	-
Total Immobilisations financières brutes	19 985 267	19 989 059	(3 792)
Provisions sur Titres	495 451	495 451	-
Immobilisation financières nettes	19 489 816	19 493 608	(3 792)

Les titres en portefeuille au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre d'action au 31/12/2015	Valeur brute au 31/12/2015	Versements non effectués	Provisions cumulées au 31/12/14	Provisions constituées en 2015	Reprises sur provisions 2015	Provisions cumulées au 31/12/2015
TECI	80	4 000	-	4 000	-	-	4 000
GIC	377	37 700	-	37 700	-	-	37 700
BNS	1 000	10 000	-	-	-	-	-
STB	603	16 429	-	16 429	-	-	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	262	5 595	-	-	-	-	-
TPR TRADE	4 990	499 000	-	-	-	-	-
CFI SICAR	9 900	990 000	-	284 621	-	-	284 621
S.M.U	750	75 000	-	3 871	-	-	3 871
LLOYD	200	550	-	550	-	-	550
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751	-	-	-	-	-
ALUFOND	29 950	2 995 000	-	-	-	-	-
LAVAAL INTERNATIONAL	450	872 235	-	148 280	-	-	148 280
ALUCOLOR	9 999	999 900	-	-	-	-	-
Metecnal	10 000	2 295 000	-	-	-	-	-
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	500	50 000	25 000	-	-	-	-
ITAL SYSTEM	500	50 000	-	-	-	-	-
Total	105 561	16 216 160	25 000	495 451	-	-	495 451

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 48 482 909 DT contre 49 655 436 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Matières premières et consommables	26 367 019	27 866 368	(1 499 349)
Stock transit	10 661 229	11 887 159	(1 225 929)
Produits finis	4 687 821	4 699 188	(11 367)
Stock filières	2 894 828	3 037 739	(142 912)
Produits encours	3 872 012	1 328 640	2 543 372
Travaux encours	-	836 342	(836 342)
Stocks bruts	48 482 909	49 655 436	(1 172 527)
Provision pour dépréciation de stocks	-	-	-
Stocks nets	48 482 909	49 655 436	(1 172 527)

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 19 780 399DT contre 20 081 602 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients étrangers	7 790 274	9 101 743	(1 311 469)
Clients locaux	4 790 867	6 021 546	(1 230 679)
Clients locaux effets à recevoir	3 597 851	1 365 275	2 232 576
Chèques remis à l'encaissement	3 802 401	3 794 033	8 368
Clients douteux étrangers	3 789 856	3 559 270	230 586
Clients douteux locaux	72 125	928 940	(856 814)
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients contentieux locaux	998 434	712 670	285 765
Clients bruts	25 736 332	26 378 000	(641 668)
Provision sur comptes clients	(5 955 933)	(6 296 398)	340 464
Clients nets	19 780 399	20 081 602	(301 204)

Les provisions pour dépréciation des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde brut 31/12/2015	Provision 2015	Total net
Clients locaux	4 790 867	-	4 790 867
Clients étrangers	7 790 274	-	7 790 274
Clients douteux locaux	72 125	72 125	-
Clients douteux étrangers	3 789 856	3 789 856	-
Clients contentieux locaux	998 434	998 434	-
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	3 597 851	200 995	3 396 856
Chèques remis à l'encaissement	3 802 401	-	3 802 401
Total 2015	25 736 332	5 955 933	19 780 399

Désignation	Solde Brut 31/12/2014	Provision 2014	Total Net
Clients locaux	6 021 546	-	6 021 546
Clients étrangers	9 101 743	-	9 101 743
Clients douteux locaux	928 940	928 940	-
Clients douteux étrangers	3 559 270	3 559 270	-
Clients contentieux locaux	712 670	712 670	-
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	1 365 275	200 995	1 164 280
Chèques remis à l'encaissement	3 794 033	-	3 794 033
Total 2014	26 378 000	6 296 398	20 081 602

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4 557 522DT contre 4 379 371 DT au 31 décembre 2014se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Etats et collectivités publiques	3 770 301	3 837 501	(67 200)
Avances fournisseurs	123 895	123 895	-
Autres comptes débiteurs divers	119 506	119 516	(10)
Charges constatées d'avance	364 860	187 891	176 969
Sociétés du groupe	207 102	182 926	24 176
Personnel	151 576	306 961	(155 385)
Produits à recevoir	199 600	-	199 600
Total Brut Autres Actifs Courants	4 936 840	4 758 690	178 151
Provisions pour dépréciations / Débiteurs Divers	(379 319)	(379 319)	-
Montant Net	4 557 522	4 379 371	178 151

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 32 277 457 DT contre 33 758 650 DT au 31 décembre 2014et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Placements billets de trésorerie	31 700 000	33 100 000	(1 400 000)
Autres placements courants et créances assimilées	577 457	658 650	(81 193)
Total	32 277 457	33 758 650	(1 481 193)

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 331 925 DT contre 778 627 DT au 31 décembre 2014et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Banque	330 605	774 915	(444 309)
Caisse	1 320	3 713	(2 393)
Total	331 925	778 627	(446 702)

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 :

Désignation	Capital	Rachat d'actions propres	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2013 avant affectation	45 000 000	-	15 360 000	4 400 000	2 699 900	709 300	12 790 023	3 567 056	(2 206 927)	14 764 828	97 084 180
Rachat d'actions propres		(17 060)									(17 060)
Réserves Légales				100 000						(100 000)	-
Résultats Reportés							2 514 829			(2 514 829)	-
Dividendes distribués										(10 350 000)	(10 350 000)
Amortissements de la subvention									(323 901)		(323 901)
Résultat au 31/12/2014										11 515 245	11 515 245
Réserves à régime spécial					1 800 000					(1 800 000)	-
Solde au 31/12/2014 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	15 304 852	3 567 056	(2 530 828)	11 515 245	97 908 464
Résultats Reportés							1 165 245			(1 165 245)	-
Dividendes distribués										(10 350 000)	(10 350 000)
Subventions d'investissement									(291 675)		(291 675)
Résultat au 31/12/2015										11 161 676	11 161 676
Solde au 31/12/2015 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	16 470 096	3 567 056	(2 822 503)	11 161 676	98 428 465

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 30 024 052 DT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission	15 360 000
Réserve Légale	4 500 000
Réserve à régime spécial	4 499 900
Réserve pour fonds social	709 300
Résultats reportés	4 954 852
Total	30 024 052

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 564 551DT contre 615 142 DT au 31 décembre 2014.

B.11. Fournisseurs et Comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 16 567 605 DT contre 21 997 567 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs Étrangers	12 697 597	17 817 225	(5 119 627)
Fournisseurs- Effets à payer	2 349 730	2 984 844	(635 114)
Fournisseurs locaux	1 255 723	1 105 747	149 976
Fournisseurs factures non parvenues	269 020	252 090	16 931
Conversion Fournisseurs étrangers	(4 466)	(162 339)	157 873
Total	16 567 605	21 997 567	(5 429 962)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 896 235 DT au 31 décembre 2015 contre 1 773 243 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
État et collectivités publiques	307 261	247 242	60 020
Sécurité Sociale	481 534	494 053	(12 519)
Produits constatés d'avance	460 103	478 957	(18 854)
Autres comptes créditeurs	260 401	57 818	202 583
Personnel	239 710	222 089	17 622
Sociétés groupe	82 736	228 746	(146 010)
Charges à payer	64 489	44 338	20 150
Total	1 896 235	1 773 243	122 992

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 29 806 134 DT au 31 décembre 2015 contre 26 861 834 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Emprunts à moins d'un an	15 232 744	20 322 133	(5 089 389)
Banque créditrice	14 573 390	6 539 701	8 033 688
Total	29 806 134	26 861 834	2 944 300

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2015 s'élèvent à 93 488 093DT contre 98 808 723DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Chiffre d'Affaires local	69 522 296	72 603 713	(3 081 417)
Chiffre d'Affaires export	23 965 797	26 205 009	(2 239 212)
Total	93 488 093	98 808 723	(5 320 629)

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 533 746 DT contre 699 219 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Autres produits	1 080 725	218 798	861 927
Résorption subventions d'investissement	291 675	323 901	(32 227)
Loyers	161 347	156 520	4 827
Total	1 533 746	699 219	834 527

R.3. Variation des stocks des produits finis

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2015 s'élève à (2 532 005) DT contre (1 590 544)DT au cours de 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Variation des encours	(2 543 372)	(504 547)	(2 038 825)
Variation de produits finis	11 367	(1 085 997)	1 097 363
Total	(2 532 005)	(1 590 544)	(941 461)

R.4. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 59 060 228DT contre 57 521 339 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Achats matières premières	46 195 715	63 518 591	(17 322 876)
Achats de marchandises	9 159 981	10 238 149	(1 078 167)
Variation des stocks matières premières et encours	3 704 532	(16 235 401)	19 939 933
Total	59 060 228	57 521 339	1 538 889

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 10 633 871DT contre 12 210 212 DT au cours de 2014et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Achats stockés - Autres approvisionnements	8 515 417	9 936 301	(1 420 883)
Achats non stockés de matières	2 180 937	2 273 911	(92 974)
Rabais, remises et ristournes obtenus	(62 483)	-	(62 483)
Total	10 633 871	12 210 212	(1 576 341)

R.6. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 7 824 566DT contre 8 094 316DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges salariales	6 629 825	6 597 296	32 530
Charges patronales	1 034 660	1 347 251	(312 591)
Cotisation assurance groupe	160 081	149 770	10 311
Total	7 824 566	8 094 316	(269 750)

R.7. Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 424 146DT contre 3 975 463 DT au cours de 2014et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 986 914	3 471 114	(484 201)
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	494 240	500 335	(6 095)
Dotations aux provisions pour risque et charges	-	69 169	(69 169)
Reprise sur provisions	(57 008)	(279 121)	222 113
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes actifs	-	213 966	(213 966)
Total	3 424 146	3 975 463	(551 318)

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 782 837 DT contre 5 035 313 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Autres services extérieurs	3 575 548	3 382 245	193 302
Services extérieurs	900 963	971 243	(70 279)
Impôts et Taxes et versements assimilés	306 326	681 825	(375 500)
Total	4 782 837	5 035 313	(252 477)

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 455 582 DT contre 2 192 740 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges Financières	3 766 171	2 855 196	910 974
Revenus sur autres créances	(5 702)	(10 693)	4 991
Gains de change	(304 887)	(651 763)	346 876
Total	3 455 582	2 192 740	1 262 842

R.10. Produits de placements

Les produits de placement de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 813 117 DT contre 2 417 442 DT au cours de 2014. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

R.11. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 633 647 DT contre 473 546 DT au cours de 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Produits divers ordinaires	633 647	473 546	160 101
Total	633 647	473 546	160 101

R.12. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 184 476 DT contre 165 523 DT au cours de 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges diverses ordinaires	184 476	165 523	18 953
Total	184 476	165 523	18 953

R.13. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2 074 776 DT contre 3 279 322 DT au cours de 2014.

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 986 914	3 471 114
Dotations et reprises sur provisions	437 232	212 909
Reprise sur provisions	(828 287)	(948 170)
Total	2 595 859	2 735 853

F2- Variation des stocks

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Matières premières et consommables.	26 367 019	27 866 368	17 806 617	1 499 349	(10 059 751)
Stock transit	10 661 229	11 887 159	6 364 712	1 225 929	(5 522 447)
stocks filières	2 894 828	3 037 739	2 384 537	142 912	(653 202)
Produits encours	3 872 012	1 328 640	824 093	(2 543 372)	(504 547)
Produits finis	4 687 821	4 699 188	3 613 191	11 367	(1 085 997)
Travaux encours	-	836 342	836 342	836 342	-
Total	48 482 909	49 655 436	31 829 491	1 172 527	(17 825 944)

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Clients et comptes rattachés	25 736 332	26 378 000	25 358 772	641 668	(1 019 228)
Total	25 736 332	26 378 000	25 358 772	641 668	(1 019 228)

F4- Variation autres actifs

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Personnel	151 576	306 961	193 998	155 385	(112 963)
Groupe	207 102	182 926	127 507	(24 176)	(55 420)
Etats et collectivités publiques	3 770 301	3 837 501	751 821	67 200	(3 085 680)
Autres comptes débiteurs et crédoeurs divers	119 506	119 516	69 955	10	(49 560)
charges constatées d'avance	364 860	187 891	88 427	(176 969)	(99 464)
Fournisseurs - Avances et acomptes	123 895	123 895	177 862	-	53 968
Produits à recevoir	199 600			(199 600)	
Total	4 936 840	4 758 690	1 409 570	(178 151)	(3 349 120)

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	16 567 605	21 997 567	13 340 514	(5 429 962)	8 657 053
Autres passifs	1 896 235	1 773 243	2 495 203	122 992	(721 961)
Total	18 463 840	23 770 810	15 835 717	(5 306 970)	7 935 092

F6- Résorptions des subventions

Désignation	2015	2014
Résorption des subventions d'investissement	291 675	323 901
Total	291 675	323 901

F7- Plus-value de cession :

Désignation	2015	2014
Plus ou moins-value sur cession	(539 551)	(57 487)
Total	(539 551)	(57 487)

F8- Produits financiers:

Désignation	2015	2014
Produits financiers	(717 221)	(419 300)
Total	(717 221)	(419 300)

F9- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Logiciels	(9 891)	-
Constructions	(346 351)	(17 307)
Matériel industriels	(735 935)	(1 989 609)
Outillages industriels	(39 953)	(97 968)
Matériel informatiques	(411 324)	(50 971)
Matériels de Transport et engins de levage	(326 702)	(334 047)
Agencement et aménagement	(387 793)	(168 543)
Mobilier et matériel de bureaux	(5 823)	(15 338)
Encours	(2 255 582)	(721 184)
Total	(4 519 352)	(3 394 968)

F10- Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	737 983	90 998
Total	737 983	90 998

F11- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement sur placements à long terme (Fonds gérés)	-	(1 800 000)
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(50 000)	(25 050)
Prêts accordés au personnel	(650 574)	(511 105)
Total	(700 574)	(2 336 155)

F12- Encaissements provenant des immobilisations financières :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Autres encaissements liés aux immobilisations financières	717 221	419 300
Remboursement sur Prêts accordés aux personnels	704 366	606 927
Encaissement provenant de placements à long terme (Fonds gérés)	-	1 500 000
Total	1 421 588	2 526 227

F13- Dividendes et d'autres distributions:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Dividendes	(10 350 000)	(10 350 000)
Total	(10 350 000)	(10 350 000)

F14- Encaissement provenant des emprunts :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement emprunts	67 708 374	55 222 133
Total	67 708 374	55 222 133

F15 -Remboursement des emprunts:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Financement de stock	(72 797 763)	(43 483 545)
Total	(72 797 763)	(43 483 545)

F16- Encaissement provenant des placements :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement provenant des placements	67 400 000	74 900 000
Total	67 400 000	74 900 000

F17- Décaissement lié aux placements:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement pour acquisition des placements	(65 918 807)	(77 209 543)
Total	(65 918 807)	(77 209 543)

F18- Décaissement lié aux actions propres

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement pour acquisition des placements	-	(17 060)
Total	-	(17 060)

F19- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux :

- **Liquidité à la fin de l'exercice 2015**

Désignation	31/12/15
Caisse	1 320
Banque	330 605
Banque (Découvert Bancaire)	(14 573 390)
Liquidité au 31/12/2015	(14 241 464)

- **Liquidité au début de l'exercice 2015**

Désignation	01/01/15
Caisse	3 713
Banque	774 915
Banque (Découvert Bancaire)	(6 539 701)
Liquidité au 01/01/2015	(5 761 074)

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2015 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société de groupe	Solde au 31/12/2015	Loyer annuel HT
TUNIS.PARK.SERVICE	96 261	10 000
MAGASIN GENERAL	65 832	125 440
CFI	23 131	1 440
CETRAM	11 621	3 840
INDINVEST	4 250	1 800
TEC SOL	3 580	-
ITAL.SYSTEM	1 549	-
ISICOM	480	-
ALUCOLOR	384	-
TUNISIE CAR	14	-
TPR TRADE	-	4 800
STE MONTFLEURY	(8 771)	2 400
CFI SICAR	(33 569)	2 000
Total	164 762	151 720

La société a souscrit courant l'année 2015, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:

- La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
- La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT ;
- La société INDINVEST pour un montant de 2000 000DT ;
- La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
- La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT ;
- La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000DT.

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2015	Solde au 31/12/2015	Nature de l'opération
ALUFOND	3 121 800	(269 608)	Transformation des déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 536 429	(56 139)	Achat accessoires
TPR TRADE	2 366 956	(5 555)	Achat accessoires
ALUCOLOR	748 599	(146 823)	Traitement de surface
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	603 548	642 655	Vente à l'export
PROFAL MAGHREB SPA	570 646	822 795	Vente à l'export
SPEIA	536 740	-	Travaux de sous-traitance
LLOYD	321 637	(111 268)	Frais d'assurance
CETRAM	286 798	11 621	Travaux de construction

La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 rétrocédée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.

Au cours de l'exercice 2015, la société TPR a cédé la station de laquage à sa filiale la société « ALUCOLOR » pour un montant de 269 983 dinars.

La société TPR s'est portée caution des engagements de la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » à l'égard de l'UBCI, afin de garantir un crédit d'un montant en principal de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000 DT) consenti par l'UBCI.

La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.

Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	178 554	-

La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 50 000 DT.

La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 15 000 DT.

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 98 428 465 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 161 676 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 avril 2016
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST& YOUNG
Anis LAADHAR

Naoufel AMRI

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration en date du 15 Avril 2016a autorisé la facturation aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2015 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société de groupe	Solde au 31/12/2015	Loyer annuel HT
TUNIS.PARK.SERVICE	96 261	10 000
MAGASIN GENERAL	65 832	125 440
CFI	23 131	1 440
CETRAM	11 621	3 840
INDINVEST	4 250	1 800
TEC SOL	3 580	-
ITAL.SYSTEM	1 549	-
ISICOM	480	-
ALUCOLOR	384	-
TUNISIE CAR	14	-
TPR TRADE	-	4 800
STE MONTFLEURY	(8 771)	2 400
CFI SICAR	(33 569)	2 000
Total	164 762	151 720

- Au cours de l'exercice 2015, la société TPR a cédé la station de laquage à sa filiale la société « ALUCOLOR » pour un montant de 269 983 dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- La société a souscrit courant l'année 2015, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:
 - La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000DT ;
 - La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
 - La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT ;
 - La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000DT.
- La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2015	Solde au 31/12/2015	Nature de l'opération
ALUFOND	3 121 800	(269 608)	Transformation des déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 536 429	(56 139)	Achat accessoires
TPR TRADE	2 366 956	(5 555)	Achat accessoires
ALUCOLOR	748 599	(146 823)	Traitement de surface
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	603 548	642 655	Vente à l'export
PROFAL MAGHREB SPA	570 646	822 795	Vente à l'export
SPEIA	536 740	-	Travaux de sous-traitance
LLOYD	321 637	(111 268)	Frais d'assurance
CETRAM	286 798	11 621	Travaux de construction

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 rétrocédée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.

- La société TPR s'est portée caution des engagements de la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » à l'égard de l'UBCI, afin de garantir un crédit d'un montant en principal de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000 DT) consenti par l'UBCI.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.
2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	178 554	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 50 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 15 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 avril 2016
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Naoufel AMRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Chiheb GHANMI (GAC-CPA International) et Mr Chérif Ben Zina (CMC-DFK International).

BILAN (Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(01)	3 594 015	3 083 302
Moins: Amortissements		(1 629 602)	(1 401 213)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		1 964 413	1 682 089
Immobilisations financières	(02)	5 195 142	3 632 676
Moins: Provisions		(33 000)	-
Total Immobilisations financières		5 162 142	3 632 676
Autres actifs non courants		64 023	96 288
Total des actifs non courants		7 190 578	5 411 053
Affacturages et comptes rattachés	(03)	142 098 468	131 346 924
Moins: Provisions & Agios réservés	(04)	(14 078 182)	(13 381 391)
Autres actifs courants	(05)	1 319 739	1 120 649
Liquidités et équivalents de liquidités	(06)	632 337	107 570
Total des actifs courants		129 972 363	119 193 753
TOTAL DES ACTIFS		137 162 941	124 604 806

BILAN

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		667 649	489 973
Réserves Fonds Social		50 160	52 700
Réserves Pour Réinvestissements exonérés		4 320 000	2 750 000
Réserves Pour Risques Généraux		-	-
Résultats Reportés		715 843	642 658
Résultat en Instance d'Affectation		-	-
Modifications Comptables		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(07)	20 753 652	18 935 331
Résultat de l'exercice		3 223 033	2 910 861
Total des capitaux propres avant affectation		23 976 686	21 846 193
Passifs non courants	(08)		
Emprunt Obligataire	(8.1)	14 600 000	14 000 000
Fonds de Garantie	(8.2)	23 561 075	20 686 568
Provisions Pour Risques et Charges	(8.3)	351 697	351 697
Total des passifs non courants		38 512 773	35 038 265
Adhérents et comptes rattachés	(09)	9 073 989	7 790 989
Autres passifs courants	(10)	5 612 899	5 433 059
Concours bancaires et autres passifs	(11)	59 986 594	54 496 299
Total des passifs courants		74 673 482	67 720 348
TOTAL DES PASSIFS		113 186 255	102 758 613
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		137 162 941	124 604 806

ETAT DE RÉSULTAT

(Exprimés en Dinars)

Désignations	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	(12)	4 522 995	4 130 869
Produits Financiers de Mobilisation	(13)	9 166 233	8 008 507
Autres Produits Financiers de Placement		185 874	91 060
Total des Produits d'Exploitation		13 875 102	12 230 436
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE			
Charges Financières nettes	(14)	(4 959 830)	(4 122 441)
Total des Charges d'exploitation		(4 959 830)	(4 122 441)
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		8 915 272	8 107 995
AUTRES CHARGES & PRODUITS			
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		(703 596)	(700 167)
Dotations		(889 046)	(971 415)
Reprises		185 450	271 248
Autres Produits d'exploitation	(15)	41 160	96 489
Frais du Personnel		(2 563 253)	(2 290 056)
Frais Généraux	(16)	(1 309 662)	(1 284 737)
Amortissement et Provisions	(17)	(304 412)	(284 832)
Total Autres Charges & Produits		(4 839 764)	(4 463 304)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 075 508	3 644 692
Impôt sur les bénéfices	(18)	(852 475)	(733 830)
RESULTAT NET		3 223 033	2 910 861

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

Libellé	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		352 287 756	308 878 162
Financement des adhérents		(342 666 508)	(302 007 524)
Encaissements provenant des crédits à court terme	(19)	(135 900 000)	89 060 000
Remboursement des crédits à court terme	(20)	(134 750 000)	(85 080 000)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(21)	(5 572 900)	(4 785 139)
Intérêts payés	(22)	(4 683 257)	(4 022 277)
Revenus des placements		118 943	36 055
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		634 033	2 079 276
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23)	(408 070)	(914 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	-	49 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(25)	(1 570 000)	(1 830 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 978 070)	(2 695 755)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		(1 266 444)	(970 000)
Intérêts des bons de trésor		-	-
Encaissements emprunts	(26)	6 600 000	
Remboursement emprunts	(27)	(6 000 000)	(6 000 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(666 444)	(6 970 000)
Variation de trésorerie		(2 010 480)	(7 586 478)
Trésorerie au début de l'exercice		(16 361 948)	(8 775 470)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(18 372 428)	(16 361 948)
Variation de trésorerie		(2 010 480)	(7 586 478)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Désignations	Durée (Année)	Taux
Logiciels	3	33%
Constructions	50	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision collective

Pour l'estimation du montant de la provision collective prévue par la circulaire 91-24, la société applique la méthode suivante :

- Le taux de migration : Numérateur correspond au risque net après déduction du Fond de garantie
- Le taux de provisionnement retenu est le taux minimum prévu par la circulaire
- Le facteur scalaire utilisé, égal à 1, est sans effet sur le taux de provisionnement du groupe.

Provision additionnelle :

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour est de 8 années ou plus.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture 2013.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.594.015 DT au 31/12/2015 contre un solde de 3.083.302 DT au 31/12/2014.

Désignation	Brut au 31/12/2014	Acquisition	Cession	Brut au 31/12/2015
Logiciel Profactor	90 000			90 000
Logiciel Bureautique	220 126	4 900		225 026
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)	647 072	471 349		1 118 457
Sous total immobilisations incorporelles	957 197	476249	-	1 433483
Bâtiment Siège	926 691			926 691
Matériel de transport	281 386			281 386
Agencement & installations générales	217 564	5 752		223 280
Mobilier & matériel de bureau	121 771	4 527		152 432
Matériel informatique	578 693	24 184		576 743
Sous total immobilisations corporelles	2 126 105	34 463		2 160 532
Total	3 083 302	510 712	-	3 594 015

Désignation	Amortissement antérieur	Dotations au 31/12/2015	Amortissement matériel cédé	Amortissement cumulé 31/12/2015
Résorption Logiciel Profactor	90 000			90 000
Résorption Logiciel bureautique	143 469	31 889		175 358
Immobilisation Incorporelle en Cours (Logiciel Aquarius)				
Amortissement immobilisations incorporelles	233 469	31 889	-	265 358
Amortissement Bâtiment siège	416 757	46 335		463 092
Amortissement Matériel de transport	99 310	47 596		146 906
Amortissement Agencement & installations générales	152 998	18 703		171 701
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	112 033	8 235		120 268
Amortissement Matériel informatique	386 646	75 631		462 277
Amortissement immobilisations corporelles	1 167 744	196 499	-	1 364 243
Total	1 401 213	228 389	-	1 629 602

2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.162.142 DT au 31/12/2015 contre un solde de 3.632.676 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Participation capital risque ATD	1 915 000	345 000
Prêts	17 582	25 116
Cautionnements versés	12 560	12 560
Participation capital risque SICAR INVEST	2 750 000	2 750 000
Participation Emprunt National 2014	500 000	500 000
Provision Dépréciation Participation CTIAA	(33 000)	-
Total	5 162 142	3 632 676

3- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 142.098.468 DT au 31/12/2015 contre un solde de 131.346.924 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Affacturages achats domestique	129 630 747	119 998 031
Affacturages achats export	2 009 762	1 981 785
Affacturages achats import	713 503	956 423
Affacturages effet à l'encaissement	9 744 456	8 410 685
Total	142 098 468	131 346 924

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à recevoir. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

4- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.078.182 DT au 31/12/2015 contre un solde de 13.381.391 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Agios réservés	483 809	490 614
Provisions	13 384 373	12 740 777
Provision Collective	210 000	150 000
Total	14 078 182	13 381 391

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2015 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en MD)

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total(*)
Encours financiers	131 856	3 757	1 566	1 079	16 868	155 126
Garantie financière	33 463	819	327	290	2 594	37 493
FDG	19 076	799	327	290	2 451	22 942
Assurance	14 388	20	-	-	-	14 408
Autres	-	-	-	-	143	143
Encours Global	98 392	2 938	1 239	789	14 274	117 633
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	-291	-15	-9	-75	-656	-1 046
Réajustement (FDG+RNA+REG PLUS + ASS >	1 246	15	-	-	50	1 311
Encours Financier Global	99 348	2 938	1 230	714	13 668	117 899
Total Engagement	99 348	2 938	1 230	714	13 668	117 899
Produits Réservés (Agios)	-	-	-	-	484	484
Provisions sur encours	-	-	106	241	11 446	11 793
Complément de Provisions (Cir 2013-21)	-	-	-	-	1 591	1 591
Total de la Couverture	-	-	106	241	13 521	13 868
Engagements Nets	99 348	2 938	1 125	473	147	104 030
Années	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}	18,55%	16,91%	16,49%	13,48%	13,32%	13,24%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	83,31%	84,54%	84,00%	95,44%	85,57%	88,83%

(*) Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2015 à 13,24% contre 13,32% en 2014. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2015 à 88,83% contre 85,57% en 2014.

5- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.319.739 DT au 31/12/2015 contre un solde de 1.120.649 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Personnel Avances & Acomptes	92 652	64 132
Etat Impôts et Taxes	723 371	605 881
Provisions pour remboursement CNAM	281	604
Débiteurs divers	14 647	14 797

Produits à recevoir intérêts ATD SICAR	43 519	
Produits à recevoir /commissions Import	30 364	10 200
Charges payées ou comptabilisées d'avance	228 705	228 858
Prêts à la personnelle échéance à moins d'un an	5 925	7 514
Produits à Recevoir : Commissions Bancaire	50 908	73 948
Produits à Recevoir : Intérêts SICAR Invest	111 927	98 320
Produits à Recevoir : Intérêts Emprunt National 2014	17 440	16 345
CNSS	-	50
Total	1 319 739	1 120 649

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 632.337 DT au 31/12/2015 contre un solde de 107.570 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
BNA agence du siège CPD	6 553	22 065
Banque de l'Habitat Ag CUN	612 918	-
Amen Bank Ag CUN	77	82 901
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	8 333	-
Caisses	1 594	2 604
Amen Bank AG CUN Dépenses	2 863	-
Total	632 337	107 570

7- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 23.976.686 DT au 31/12/2015 contre un solde de 21.846.193 DT au 31/12/2014.

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Réserves Réinvestissement Exonéré	Résultats Reportés	Distribution de Dividendes	Modifications Comptables Provisions Additionnelles	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture 31/12/2014	15 000 000	489 973	52 700	-	2 750 000	-	642 658	-	2 910 861	21 846 193
Affectation du résultat 2014		177 676	40 000	-	1 570 000	-	73 185	1 050 000	(2 910 861)	(-)
Utilisation Réserves FS		-	(42 540)	-	-	-	-	-	-	(42 540)
Distribution de Dividendes		-	-	-	-	-	-	(1 050 000)	-	(1 050 000)
Modifications comptables		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 Décembre 2015		-	-	-	-	-	-	-	3 223 033	3 223 033
Solde de clôture 31/12/2015	15 000 000	667 649	50 160	-	4 320 000	-	715 843	-	3 223 033	23 976 686

8- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.512.773 DT au 31/12/2015 contre 35.038.265 DT au 31/12/2014

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Emprunt Obligataire	14 600 000	14 000 000
Fonds de Garantie	23 561 075	20 686 568
Provisions Pour Risques et Charges	351 697	351 697
Total	38 512 773	35 038 265

8.1 Emprunts Obligataires :

Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance à +1 an	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
UF 2005	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-
UF 2006	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
UF 2008	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
UF 2010	10 000	6 000	8 000	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000	-
UF 2013	20 000	4 000	8 000	16 000	12 000	4 000	4 000	12 000	8 000
UF 2015	6 600	-	-	-	6 600	-	-	-	6 600
Total	76 600	44 000	50 000	20 000	20 600	6 000	6 000	14 000	14 600

Depuis l'année 2005, Unifactor a émis 6 Emprunts obligataires:

- 3 Emprunts sont totalement remboursés
- 2 Emprunts sont en cours et remboursés partiellement
- 1 Emprunt en cours de clôture.

8.2 Fonds de Garantie :

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à 23.561.075 DT au 31/12/2015 contre 20 686 568 DT au 31/12/2014 :

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Fonds de Garantie	23 561 075	20 686 568
Total	23 561 075	20 686 568

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

8.3 Provision pour risques et charges :

Une Provision pour risques et charges a été constitué pour un montant de 351.697 DT en couverture contre le risque fiscal suite à l'opération de contrôle approfondie.

9- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.073.989 DT au 31/12/2015 contre un solde de 7.790.989 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Comptes Courants Adhérents	8 397 693	6 871 773
Comptes Courants Correspondants	676 296	919 216
Total	9 073 989	7 790 989

(*) Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre.

10- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.612.899 DT au 31/12/2015 contre un solde de 5.433.059 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Affacturages règlements en plus	446 133	493 669
Provisions pour congés à payer	214 324	147 140
Etat Impôt & Taxes	1 097 561	1 159 419
Compte Courant Actionnaires	19	2 003
C.N.S.S	104 117	116 638
Créditeurs Divers	138 314	162 510
Produits Perçus ou Comptabilisés d'Avance	1 585 303	1 501 430
Charges à Payer	984 121	723 374
Emprunts Obligataires - Charges à Payer	286 053	443 413
Provisions pour Indemnité de Départ	100 000	100 000
Provisions pour Indemnités de départ à la retraite	41 055	-
Provisions pour Salaire à Payer	388 679	356 135
Provisions pour Dépréciation Comptes Débiteurs	62 125	62 125
Provisions pour Dépréciation Ecart Engagement	7 022	7 022
Provisions pour Instances Bancaires	158 071	158 071
Rémunération dues aux Personnels	-	110
Total	5 612 899	5 433 059

11- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 59.986.594 DT au 31/12/2015 contre un solde de 54.496.299 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Emprunt obligataire échéance -1 an	6 000 000	6 000 000
Crédit à Court terme	6 000 000	6 000 000
Mob. c .c .p Amen Bank	13 664 842	13 046 781
Escompte Effets	1 186 987	-
Billet de trésorerie emprunteur	14 130 000	12 980 000
Banques	19 004 765	16 469 518
Total	59 986 594	54 496 299

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2015 se présente comme suit:

Désignations	≤ 3 mois	3 mois	1 an	5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
Dettes Représentées par un titre	15 830 000	5 620 000	13 280 000	-	34 730 000	469 206	35 199 206
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	13 830 000	300 000	-	-	14 130 000	182 817	14 312 817
Billets de trésorerie	13 830 000	300 000			14 130 000	182 817	14 312 817

-Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	2 000 000	5 320 000	13 280 000	- 20 600 000	286 388	20 886 388
Emprunts Obligataires à taux fixe	1 100 000	3 604 000	8 608 000	13 312 000	190 391	13 502 391
Emprunts Obligataires à taux variable	900 000	1 716 000	4 672 000	7 288 000	95 997	7 383 997
Autres fonds empruntés	- 39 856 594	-	-	- 39 856 594	-	- 39 856 594
- Crédit Direct		6 000 000		6 000 000		6 000 000
- Ligne de crédit non mobilisable		25 212 092		25 212 092		25 212 092
- Autres concours		8 644 502		8 644 502		8 644 502
Total	15 830 000	45 476 594	13 280 000	- 74 586 594	469 206	75 055 800

12- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.522.995 DT au 31/12/2015 contre un solde de 4.130.869 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Commissions d'Affacturages	4 317 317	3 965 752
Commissions. p. Echéance Impayée	116 288	107 670
Commissions Signature Billet a Ordre	52 290	27 357
Commissions sur Avoir	60	150
Commissions sur Report Echéance	37 040	29 940
Total	4 522 995	4 130 869

13- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.166.233 DT au 31/12/2015 contre un solde de 8.008.507 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Produits Financiers de Mobilisation	9 243 301	8 253 201
(+) PPCA N-1	1 501 430	1 247 252
(+) Agios N-1	490 614	500 098
(-) PPCA N	1 585 303	1 501 430
(-) Agios N	483 809	490 614
Total	9 166 233	8 008 507

14- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.959.830 DT au 31/12/2015 contre un solde de 4.122.441 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Intérêt Billet de Trésorerie	1 243 226	832 304
Intérêt Mob CCP Amen Bank	361 668	374 520
Intérêt Crédit CMT BH	381 098	-
Frais sur Escompte	572	-
Commission de Souscription	39 147	39 743

Intérêts Emprunts Obligataires	1 180 703	1 564 705
Autres commissions Emprunts Obligataires	8 241	8 982
Intérêt Crédit Relais	-	10 054
Autres Commissions	238 067	194 744
Intérêts Débiteur Comptes Courants	1 507 107	1 099 258
Intérêt Bancaire Compte Crédeur	-	-1 869
Total	4 959 830	4 122 441

15- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 41.160 DT au 31/12/2015 contre un solde de 96.489 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Produits Net sur Cession d'Immobilisations	-	37 112
Profits exceptionnels	-	32 402
Indemnisations Assurance	-	5 137
Profits non Requérants	30 769	13 971
Récupération Frais de justice	10 391	7 866
Total	41 160	96 489

16- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.309.662 DT au 31/12/2015 contre un solde de 1.284.737 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Achat de matières et fournitures	108 193	88 569
Loyer	79 647	75 840
Frais de Nettoyage et de syndic	15 796	16 534
Entretiens et réparations	23 834	20 479
Assurances	47 868	19 618
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 730	4 707
Formation et séminaires	12 672	8 458
Services informatiques	27 486	26 262
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	244 939	175 644
Publicités, publications, relations publiques	7 894	12 609
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	109 772	94 223
Frais postaux et de télécommunications	56 207	67 328
Services bancaires et assimilés	8 753	5 264
Frais d'Adhésion FCI	17 261	17 010
Frais d'Adhésion APTBEF	11 793	7 989
Frais & Commissions correspondant Etranger	11 935	28 554
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	42 580	86 324
Jetons de présence	137 500	137 500
Rémunération des Comités	137 500	165 000
Pertes non Requérantes	59 063	9 631
Impôts et taxes sur rémunérations	61 537	58 892
T.C.L	27 279	24 583
Contribution conjoncturelle non Récupérable	-	55 772
Droits d'enregistrement et de timbres	11 087	13 657
Autres impôts et taxes	13 770	46 112
Frais de Missions	32 566	18 178
Total	1 309 662	1 284 737

17- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 304.412 DT au 31/12/2015 contre un solde de 284.832 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Dotation aux amortissements des immob.incorp	31 889	22 911
Dotation aux amortissements Immo.corpo	196 499	170 628
Dotation aux résorptions des charges à répartir	43 023	57 116
Dotation aux provisions p risques et charges	-	7 276
Dotation Provision Dépréciation Participation CTIAA	33 000	-
Dotation aux provisions P Instances Bancaires	-	45 306
Reprises sur provisions P Instances Bancaires	-	-18 406
Total	304 412	284 832

18- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 852.475 DT au 31/12/2015 contre un solde de 733.830 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Impôt	852 475	733 830
Total	852 475	733 830

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

19- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à 135.900.000 DT au 31/12/2015 contre un solde de 89.060.000 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Amen Première	-	8 500 000
Amen Trésor	-	6 500 000
ATD	14 410 000	3 500 000
AXIS	16 000 000	23 000 000
BH	36 000 000	6 000 000
BH Obligataire	17 000 000	2 000 000
CIL	-	500 000
Go Sicav	3 200 000	4 800 000
MAXULA	5 000 000	7 000 000
Placement Obligataire Sicav	17 000 000	16 000 000
Sicar Invest	7 290 000	5 460 000
SICAV AMEN	-	3 000 000
SICAV TANIT	20 000 000	2 000 000
SMART		800 000
Total	135 900 000	89 060 000

20- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à (134.750.000) DT au 31/12/2015 contre un solde de (85.080.000)DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Amen Bank	-	(2 000 000)
Amen Première	-	(10 500 000)
Amen Trésor	-	(9 000 000)
ATD	(11 110 000)	(2 000 000)
AXIS	(18 000 000)	-
BH	(36 000 000)	-
CIL	-	(500 000)
Go Sicav	(8 300 000)	(4 800 000)
MAXULA	(5 500 000)	(7 500 000)
Placement Obligataire Sicav	(17 000 000)	(16 000 000)
Sicar Invest	(7 840 000)	(5 980 000)
Sicav Axis Trésorerie	-	(22 000 000)
SICAV AMEN	-	(4 000 000)
SICAV BH OBLIGATAIRE	(11 000 000)	-
SICAV TANIT	(20 000 000)	-
SMART	-	(800 000)
Total	(134 750 000)	(85 080 000)

21- Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à (5.572.900) DT au 31/12/2015 contre un solde de (4.785.139) DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Personnel	(1 398 691)	(1 339 900)
Etat Impôt & Taxes	(2 598 363)	(1 919 467)
Fournisseurs et autres Tiers	(1 575 846)	(1 525 771)
Total	(5 572 900)	(4 785 139)

22- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à (4.683.257) DT au 31/12/2015 contre un solde de (4.022.277) DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Intérêts Billets de Trésorerie	(1 128 294)	(748 383)
Autres Commissions & Intérêts	(2 216 901)	(1 660 957)
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	(1 338 063)	(1 612 936)
Total	(4 683 257)	(4 022 277)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

23- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à (408.070) DT au 31/12/2015 contre un solde de (914.755) DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Matériel de Transport	-	(149 000)
Logiciel bureautique	(365 802)	(573 608)
Agencement & installations générales	(5 967)	(23 823)
Mobilier & matériel de bureau	(36 301)	(168 324)
Total	(408 070)	(914 755)

24- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à 0 DT au 31/12/2015 contre un solde 49.000 DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Matériel de Transport	-	49 000
Total	-	49 000

25- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à (1.570.000) DT au 31/12/2015 contre un solde de(1.830.000) DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Participation Fonds Gérés Sicar Invest	-	(1 330 000)
Participation Fonds Gérés ATD Sicar	(1 570 000)	-
Emprunt National 2014	-	(500 000)
Total	(1 570 000)	(1 830 000)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

26- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.600.000) DT au 31/12/2015 contre un solde de nul au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Emprunt obligataire UF 2015	6 600 000	-
Total	6 600 000	-

27- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à (6.000.000) DT au 31/12/2015 contre un solde de (6.000.000) DT au 31/12/2014.

Désignation	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Emprunt obligataire UF 2013	(4 000 000)	(4 000 000)
Emprunt obligataire UF 2010	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(6 000 000)	(6 000 000)

28- Note sur les parties liées

Les comptes de la société UNIFACTOR ont enregistré au cours de l'exercice 2015 les opérations suivantes avec les parties liées :

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 570.000 Dinars, objet de la convention du 24 Juin 2015, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 30 Septembre 2015 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de **10 000 0000** Dinars et qui se détaille ainsi :
 - Crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars
 - Crédit mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars.
- ❖ La BNA a procédé en date du 22 Juin 2015 au renouvellement de la ligne de crédit non mobilisable accordé à Union Factoring à hauteur de **4 000 000** Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS TRESORERIE, SICAR INVEST et PLACEMENT OBLIGATAIRE (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
ATD SICAR	1 000 000	6	13/03/2015	18/11/2015	40 000
ATD SICAR	2 000 000	6	13/03/2015	11/06/2015	29 557
ATD SICAR	2 000 000	6	08/05/2015	24/11/2015	64 516
ATD SICAR	2 000 000	6	08/05/2015	24/12/2015	73 836
ATD SICAR	2 000 000	6	11/06/2015	29/10/2015	45 603
ATD SICAR	2 000 000	6	25/12/2015	23/02/2016	19 802
ATD SICAR	1 550 000	4,77	25/06/2015	22/12/2015	36 106
ATD SICAR	300 000	4,8	22/12/2015	29/06/2016	7 412
Total ATD SICAR	12 850 000				316 832
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	26/12/2014	04/02/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	29/12/2014	28/01/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	28/01/2015	27/02/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	30/01/2015	11/03/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	04/02/2015	16/03/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	27/02/2015	08/04/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	11/03/2015	20/04/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	16/03/2015	15/04/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	08/04/2015	08/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	15/04/2015	15/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	20/04/2015	20/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	28/05/2015	07/07/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	07/07/2015	06/08/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	10/08/2015	09/09/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	10/09/2015	20/10/2015	7 718

AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	20/10/2015	19/11/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	23/11/2015	23/12/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	25/12/2015	03/02/2016	7 718
Total AXIS TRESORERIE	18 000 000				119 737
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,8	07/10/2014	05/01/2015	33 432
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7	26/11/2014	24/02/2015	34 398
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,1	05/01/2015	15/04/2015	38 682
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,1	24/02/2015	25/05/2015	34 881
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,2	15/04/2015	14/07/2015	35 363
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,3	25/05/2015	02/09/2015	39 750
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,3	14/07/2015	12/10/2015	35 846
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	02/09/2015	01/12/2015	36 328
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	12/10/2015	20/01/2016	40 283
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	01/12/2015	29/02/2016	36 328
Total PLACEMENT OBLIG	20 000 000				365 290
SICAR INVEST	1 330 000	5,43	21/12/2014	19/06/2015	35 155
SICAR INVEST	550 000	5,43	29/12/2014	27/02/2015	4 933
SICAR INVEST	550 000	5,39	27/02/2015	08/04/2015	3 274
SICAR INVEST	550 000	5,32	08/04/2015	28/05/2015	4 034
SICAR INVEST	550 000	5,3	28/05/2015	17/07/2015	4 019
SICAR INVEST	1 330 000	5,27	19/06/2015	17/09/2015	17 295
SICAR INVEST	550 000	5,3	17/07/2015	05/09/2015	4 019
SICAR INVEST	550 000	5,25	05/09/2015	25/10/2015	3 981
SICAR INVEST	1 330 000	5,25	17/09/2015	26/12/2015	19 117
SICAR INVEST	550 000	5,27	25/10/2015	04/12/2015	3 202
SICAR INVEST	1 330 000	4,8	26/12/2015	25/03/2016	15 771
Total SICAR INVEST	9 170 000				114 800
Total général	60 020 000				916 659

29- Engagements hors bilan

Désignations	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Engagements Donnés	13 481 984	16 516 551
Sans Recours	6 534 683	5 656 451
Export	583 875	4 488 266
Import	6 363 426	6 371 834
Engagements Reçus	18 904 485	18 478 190
Garanties Réelles	4 353 650	3 024 650
Garanties Financières	143 000	143 000
Sans Recours	7 805 000	5 656 451
Export	992 835	4 488 266
Import	5 610 000	5 165 823

30- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11/03/2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Union de Factoring comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015 faisant apparaître un total de 137 162 941 Dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 3 223 033 Dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de 2 010 480 Dinars et une trésorerie de fin de période négative de 18 372 428 Dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Nos rapports sur le contrôle interne font partie intégrante du présent rapport.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Union de Factoring au 31 Décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La Société « UNION DE FACTORING » a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 2 228 932 Dinars. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant ses oppositions aux résultats de la vérification. L'issue finale de cette taxation ne peut actuellement être anticipée.

Pour couvrir ce risque la société « UNION DE FACTORING » a constitué une provision de 345 000 Dinars.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.
- En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Le conseil d'administration de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles :

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1 570.000 Dinars, objet de la convention du 24 Juin 2015, l'ATD Sicar perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié.
 - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
- ❖ L'AMEN BANK a procédé en date du 30 Septembre 2015 à l'extension de l'enveloppe de crédit de gestion accordé à Union Factoring à hauteur de 3 000 000 Dinars soit au total une ligne de crédit de **10 000 0000** Dinars et qui se détaille ainsi :
 - Crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars
 - Crédit mobilisable pour un montant de 6 000 000 Dinars.
- ❖ La BNA a procédé en date du 22 Juin 2015 au renouvellement de la ligne de crédit non mobilisable accordé à Union Factoring à hauteur de **4 000 000** Dinars.
- ❖ L'émission par l'UF d'un ensemble de billets de trésorerie souscrits par les sociétés ; ATD SICAR, AXIS TRESORERIE, SICAR INVEST et PLACEMENT OBLIGATAIRE (dont l'ATB et la BNA sont des administrateurs en commun), avec les modalités suivantes :

Souscripteurs	Montant	Taux	Date souscription	Date tombée	Intérêt brut
ATD SICAR	1 000 000	6	13/03/2015	18/11/2015	40 000
ATD SICAR	2 000 000	6	13/03/2015	11/06/2015	29 557
ATD SICAR	2 000 000	6	08/05/2015	24/11/2015	64 516
ATD SICAR	2 000 000	6	08/05/2015	24/12/2015	73 836
ATD SICAR	2 000 000	6	11/06/2015	29/10/2015	45 603

ATD SICAR	2 000 000	6	25/12/2015	23/02/2016	19 802
ATD SICAR	1 550 000	4,77	25/06/2015	22/12/2015	36 106
ATD SICAR	300 000	4,8	22/12/2015	29/06/2016	7 412
Total ATD SICAR	12 850 000				316 832
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	26/12/2014	04/02/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	29/12/2014	28/01/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	28/01/2015	27/02/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	30/01/2015	11/03/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	04/02/2015	16/03/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	27/02/2015	08/04/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	11/03/2015	20/04/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	16/03/2015	15/04/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	08/04/2015	08/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	15/04/2015	15/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	20/04/2015	20/05/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	28/05/2015	07/07/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	07/07/2015	06/08/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	10/08/2015	09/09/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	10/09/2015	20/10/2015	7 718
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	20/10/2015	19/11/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	23/11/2015	23/12/2015	5 800
AXIS TRESORERIE	1 000 000	7	25/12/2015	03/02/2016	7 718
Total AXIS TRESORERIE	18 000 000				119 737
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	6,8	07/10/2014	05/01/2015	33 432
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7	26/11/2014	24/02/2015	34 398
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,1	05/01/2015	15/04/2015	38 682
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,1	24/02/2015	25/05/2015	34 881
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,2	15/04/2015	14/07/2015	35 363
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,3	25/05/2015	02/09/2015	39 750
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,3	14/07/2015	12/10/2015	35 846
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	02/09/2015	01/12/2015	36 328
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	12/10/2015	20/01/2016	40 283
PLACEMENT OBLIG	2 000 000	7,4	01/12/2015	29/02/2016	36 328
Total PLACEMENT OBLIG	20 000 000				365 290
SICAR INVEST	1 330 000	5,43	21/12/2014	19/06/2015	35 155
SICAR INVEST	550 000	5,43	29/12/2014	27/02/2015	4 933
SICAR INVEST	550 000	5,39	27/02/2015	08/04/2015	3 274
SICAR INVEST	550 000	5,32	08/04/2015	28/05/2015	4 034
SICAR INVEST	550 000	5,3	28/05/2015	17/07/2015	4 019
SICAR INVEST	1 330 000	5,27	19/06/2015	17/09/2015	17 295
SICAR INVEST	550 000	5,3	17/07/2015	05/09/2015	4 019
SICAR INVEST	550 000	5,25	05/09/2015	25/10/2015	3 981
SICAR INVEST	1 330 000	5,25	17/09/2015	26/12/2015	19 117
SICAR INVEST	550 000	5,27	25/10/2015	04/12/2015	3 202
SICAR INVEST	1 330 000	4,8	26/12/2015	25/03/2016	15 771
Total SICAR INVEST	9 170 000				114 800
Total général	60 020 000				916 659

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ L'ATB a accordé à Union de Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu une convention en 2007 avec l'ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque de 1.300.000 DT, objet de la convention du 22 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ❖ L'UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 Juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420 000 Dinars et 1 330 000 Dinars, la société SICAR INVEST perçoit :
 - Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
 - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
 - Une commission de 5% sur les produits reçus.
- ❖ UNIFACTOR a conclu le 19 Novembre 2014 un contrat d'affacturage avec la Société COMPUTER DISTRIBUTION "CODIS", dont la CARTE et l'ATB sont des actionnaires et des administrateurs. La décision du comité interne de crédit en date du 12 Novembre 2014 prévoit: un plafond décaissable de 500 000 Dinars, le Fonds de garantie est de 50.000 Dinars, commission d'affacturage de 1,1% et commission de financement égal au TMM majoré de 3,25. Au 31 Décembre 2015, l'encours financier est de 394 859 Dinars.
- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent: Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2015 toutes assurances confondues s'élève à 160 507 Dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012 et du 05 Mars 2014. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 89 964 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du

remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non faute grave.

- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 22 Mai 2015 pour un montant de 10 000 Dinars net par administrateur.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du comité de crédit et les membres du Comité des risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 22 Mai 2015 sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 10 000 Dinars net pour chaque membre.

Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015) se présentent comme suit (en dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	307 267	149 844	275 000	275 000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	307 267	249 844	275 000	275 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 4 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Hatem OUNALLY (Audit & Consulting) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	139 761 782	191 930 600
AC2	CREANCES SUR LES ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	1	261 609 287	222 022 960
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	5 342 412 536	4 766 183 642
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	921 789 080	717 932 961
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	197 174 081	210 047 091
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	5	65 315 749	61 649 770
AC7	AUTRES ACTIFS	6	92 663 918	81 358 686
	TOTAL ACTIF	-	7 020 726 433	6 251 125 710
PASSIF		Note	31/12/2015	31/12/2014
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	7	757 405 755	270 947 915
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	4 696 798 431	4 634 049 396
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	913 497 328	862 226 301
PA5	AUTRES PASSIFS	10	194 483 224	206 491 594
	TOTAL PASSIF	-	6 562 184 738	5 973 715 206
CAPITAUX PROPRES		Note	31/12/2015	31/12/2014
CP1	CAPITAL		170 000 000	90 000 000
CP2	RESERVES		217 532 750	355 795 408
	<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES</i>		90 533 949	233 376 949
	<i>AUTRES RESERVES</i>		126 998 801	122 418 459
CP3	ACTIONS PROPRES		0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048
CP5	RESULTAT REPORTE		11 130	-59 731 353
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE		70 583 767	50 297 987
CP6	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		0	-159 365 586
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	458 541 695	277 410 504
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	-	7 020 726 433	6 251 125 710

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en dinars)

PASSIFS EVENTUELS		Note	31/12/2015	31/12/2014
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	451 700 793	416 499 872
	A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		62 203 435	32 617 372
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		389 497 358	383 882 500
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		365 509 969	356 764 791
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0
	<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>	-	<u>817 210 762</u>	<u>773 264 663</u>
ENGAGEMENTS DONNES		Note	31/12/2015	31/12/2014
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	1 253 848 720	1 069 869 494
	A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		0	0
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 253 848 720	1 069 869 494
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 845 165	4 995 165
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		3 845 165	4 995 165
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0
	<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>	-	<u>1 257 693 885</u>	<u>1 074 864 659</u>
ENGAGEMENTS RECUS		Note	31/12/2015	31/12/2014
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	319 273 173	388 385 237
HB7	GARANTIES RECUES	14	122 607 268	93 179 653
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		122 607 268	93 179 653
	<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>	-	<u>441 880 441</u>	<u>481 564 890</u>

ETAT DE RESULTAT
(Période allant du 01/01 au 31/12/2015)
(Unité : en dinars)

		Note	31/12/2015	31/12/2014
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	372 713 446	342 384 973
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	57 934 296	54 621 669
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	17	57 252 592	45 249 751
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	2 130 092	1 121 646
	TOTAL PRODUITS BANCAIRE	-	490 030 424	443 378 039
	CHARGES D'EXPLOITATION			
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	218 232 642	192 668 734
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		5 335 481	4 787 876
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	223 568 123	197 456 610
	TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	-	266 462 301	245 921 429
CH4/PR 5	DOTATION. & REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	20	-51 621 704	-74 323 194
CH5/PR 6	DOTAT. & REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	21	-21 402 214	-15 971 742
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22	13 845 792	16 428 865
CH6	FRAIS DE PERSONNEL		-90 754 333	-88 632 212
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-25 493 564	-23 376 467
CH8	DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-8 679 828	-8 842 577
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-	82 356 450	51 204 101
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	23	-111 194	2 685
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	24	11 661 489	908 799
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-	70 583 767	50 297 987
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-	70 583 767	50 297 987
	EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)		0	0
	RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-	70 583 767	50 297 987

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2015)
(Unité : en dinars)

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION	-		
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		467 531 796	427 093 503
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-217 135 847	-187 552 748
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-22 639 642	-24 097 517
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		4 219 650	423 335
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-643 468 681	-676 838 951
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		59 953 005	553 104 278
TITRES DE PLACEMENT		-628 550	-30 356 562
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		309 033 105	-60 864 178
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		435 073 863	223 452 581
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		36 660 430	39 083 391
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-908 799	-731 743
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	-	<u>427 690 330</u>	<u>262 715 389</u>
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-		
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		2 130 092	1 121 646
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-8 529 204	2 317 749
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-7 994 977	-7 492 707
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	-	<u>-14 394 089</u>	<u>-4 053 312</u>
ACTIVITES DE FINANCEMENT	-		
EMISSION D'ACTIONS		110 000 000	0
EMISSION D'EMPRUNTS		58 585 469	-57 448 025
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		914 106	11 952 557
DIVIDENDES VERSES		0	0
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	-	<u>169 499 575</u>	<u>-45 495 468</u>
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		8 831 181	7 946 615
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		591 626 997	221 113 224
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		970 660 736	749 547 512
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</u>	- 25	<u>1 562 287 733</u>	<u>970 660 736</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015
(Les chiffres sont exprimés en dinars : dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD. Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 565 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 44 382 MD au titre de l'exercice 2015

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en dinars Tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2015	31/12/2014
CAISSE	27 759 521	27 873 436
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	108 952 802	158 907 010
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	255 959	223 454
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	2 793 500	4 926 700
T O T A L A C 1	139 761 782	191 930 600
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2015	31/12/2014
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	175 833 678	147 429 713
BCT	0	0
PRETS INTERBANCAIRES	176 016 514	147 612 549
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-182 836	-182 836
COMPTES NOSTRI	9	9
PROVISIONS	-182 845	-182 845

VALEURS NON IMPUTEES ET AUTRES SOMMES DUES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	85 775 609	74 593 247
TOTAL AC2	261 609 287	222 022 960
TOTAL AC1 ET AC2	401 371 069	413 953 560

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
COMPTE ORDINAIRE BANQUE	9	0	9	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	146 381 624	29 581 400	175 963 024	BANQUE	Non	Non
Créances/Etablissement Financiers		85 340 219	85 340 219	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché		488 880	488 880			
Provision		-182 845	-182 845			
TOTAL	146 381 633	115 227 654	261 609 287			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	Inf. à 3 mois	>3 mois < à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur les établissements bancaires et financiers	152 629 626	41 194 618	62 270 769	5 514 274	261 609 287	0	261 609 287
Dont parties liées	0	12 856 240	26 406 854	4 801 228	44 064 322	0	44 064 321

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle totalisent 5 342 412 536 dinars contre 4 766 183 642 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2015	31/12/2014
COMPTE DEBITEURS	481 703 247	434 056 279
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	2 690 122 336	2 313 130 940
IMMOBILIERS	2 020 607 419	1 862 599 251
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	653 494 856	592 228 241
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	490 794 494	502 219 857
TOTAL SANS CREANCES CLASSES ET AGIOS RESERVES	6 336 722 352	5 704 234 568
AGIOS RESERVES	-164 996 069	-148 479 046
PROVISIONS	-829 313 747	-789 571 880
TOTAL NET	5 342 412 536	4 766 183 642

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2015 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	Inf. à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la Clientèle (*)	860 898 744	732 104 235	1 822 037 724	1 203 701 097	4 618 741 798	723 670 738	5 342 412 536
Dont créances sur les parties liées	343 445 097	82 960 557	190 290 202	87 300 927	703 996 783	0	703 996 783

A la date du 31/12/2015, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieurs à 50 MD, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Immobilier	765 791	584 747	181 085	172 865	946 876	757 612
Services	2 186 286	1 910 929	419 324	409 852	2 605 610	2 320 781
Industrie	1 039 064	929 905	201 831	199 778	1 240 895	1 129 683
Tourisme	48 718	30 601	259 776	257 040	308 494	287 641
Agriculture	68 870	10 927	11 290	12 860	80 160	23 787
Total brut	4 108 729	3 467 109	1 073 306	1 052 395	5 182 035	4 519 504

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS	AGIOS	DOTATION	REPRISE	CLOTURE	Créances	CUMUL
	RESERVES	RESERVES	2015	2015	CCB	Céder 2015	AU
	31/12/2013	31/12/2014			GELE		31/12/2014
CREDIT HABITAT	22 334 207	20 347 577	5 009 890	6 224 480			19 132 988
C C DEBITEURS GELES	37 057 111	46 217 321	8 740 738	1 185 488	461 750	26 572	53 284 248
PREF PROMO IMMO	21 027 596	24 306 574	2 341 176	1 255 730			25 392 020
C M T D'INVESTISS. & EXPLOIT	36 817 749	36 514 304	5 770 389	1 794 139		966 104	39 524 450
CONSOLIDATION	17 834 918	17 842 797	7 403 955	1 141 150			24 105 602
CDT AUX PARTICULIERS	2 011 137	2 258 509	570 935	264 646			2 564 799
AGIOS RESER. / EPS	164 027	164 027					164 027
AGIOS ENTREPRISE PUBLIQUE	827 935	827 936					827 936
AGIOS INFERIEUR A 50 MD	5 920 322	0					0
TOTAL GENERAL	143 995 002	148 479 046	29 837 083	11 865 633	461 750	992 677	164 996 069

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2015, le portefeuille titre commercial totalise 921 789 080 dinars contre 717 932 961 dinars au 31/12/2014 détaillé dans le tableau ci-après. Cette hausse est due principalement aux Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

LIEBELLES	COTATION		EMETTEUR	FIXE	VARIABLE
	COTE	NON COTE			
Titres de transaction	849 152 985	0		849 152 985	0
- Bon Trésor		0	Trésor	0	
- BTA	849 152 985		Trésor	849 152 985	
Emprunts Nationaux	0	358 303		358 303	0
- PRETS		358 303	Trésor	358 303	
Titres de placement	38 745 762				38 745 762
- BANQUES	38 745 762		BANQUE		38 745 762
TOTAL 1	887 898 747	358 303			888 257 050
Créances rattachées	33 488 277			33 488 277	
Charges constatées d'avance	43 753			43 753	
				33 532 030	
TOTAL 2					
TOTAL (1+2)				921 789 080	

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2015 à 849 152 985 dinars. Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	sans maturité contractuelle	Total
Bons du Trésor	78 413 082	13 320 831	207 814 497	549 604 575	849 152 985	0	849 152 985

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 197 174 081 dinars au 31 décembre 2015 contre 210 047 091 dinars au 31 décembre 2014. La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Cette évolution se présente comme suit :

	LIEBELLES	TITRES	PARTICIPATION		TOTAL
		SCAR	FILIALES	AUTRES	
Solde au 31/12/ 2014		159 793 477	39 217 575	95 452 129	294 463 181
Acquisition 2015		0	9 866 195	883 626	10 749 822
Remboursement		2 220 617	0	0	2 220 617
Sous Total Brut		157 572 860	49 083 770	96 335 755	302 992 386
Provision 31.12.2014		46 086 173	2 937 454	35 392 464	84 416 091
Dotation 2015		5 668 116	1 007 517	16 607 187	23 282 820
Reprise 2015		497 034	329 456	1 054 116	1 880 606
Provision 31.12.2015		51 257 255	3 615 515	50 945 535	105 818 305
TOTAL 31.12.2015		106 315 605	45 468 255	45 390 220	197 174 081

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2015	31/12/2014
Participations exonérées	21 367 444	21 367 444
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT	7 446 060	7 446 060
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
SICAV BH PLACEMENT 1997	3 693 135	3 693 135
Participations non exonérées	27 716 326	17 850 133
SICAV BH OBLIGATAIRE	9 756 163	4 756 212
ASSURANCES SALIM (*)	3 828 333	3 828 333
S.I.F.I.B BH	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING (*)	11 461 830	6 595 588
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	150 000	150 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	420 000	420 000
Total	49 083 770	39 217 577

(*) Sociétés cotées en Bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital Social	Participation BH	%	Capitaux Propres	Résultats 2015
Société des assurances SALIM	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300 000	3 828 333	29%	36 724 998	6 057 462
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 324 578	3 693 135		3 324 586	85 431
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	108 851 773	9 756 163		108 852 226	4 785 816
Société d'ingénierie financière et d'intermédiation en bourse (SIFIB)	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000 000	900 000	30%	6 183 691	286 686
Société de promotion immobilière pour la vente et la location (SOPIVEL)	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	9 100 000	2 728 500	30%	12 002 801	1 515 658
Société Epargne Invest (SICAF)	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000 000	7 446 060	50%	15 714 825	-328 999
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	7 496 749	42%	19 034 683	424 904
Modern Leasing	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000 000	11 461 830	33%	40 010 356	1 451 424
Société de technologie d'impression et d'édition de chéquiers (STIMEC)	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400 000	420 000	30%	659 764	99 231
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	1 200 000	60%	4 459 857	579 272
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Mont plaisir 1073 Tunis	500 000	150 000	30%	-493 991	-35 555

Note 5 – Valeurs Immobilisées

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2015

DESIGNATION	VALEURS DEBUT DE PERIODE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE			VCN FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS				VCN FIN DE PERIODE
		ACQUISITIONS	SORTIES	TOTAL		CUMUL DEBUT DE PERIODE	DOTATION	AMORT, SORTIES	CUMUL FIN DE PERIODE	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48 610 891	2 044 718	0	2 044 718	50 655 610	15 428 527	1 934 046	0	17 362 573	33 293 036
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	1 356 934	0	0	0	1 356 934	1 107 547	18 866	0	1 126 413	230 521
MATERIEL ET MOBILIER	38 996 360	3 389 393	3 100 782	288 612	39 284 972	32 053 590	3 189 272	2 831 709	32 411 153	6 873 819
MATERIEL DE TRANSPORT	2 440 853	507 721	378 494	129 228	2 570 080	1 981 368	191 486	374 477	1 798 377	771 703
AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION	38 736 462	4 360 157	280 990	4 079 166	42 815 628	22 227 337	2 333 815	207 476	24 353 676	18 461 952
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 985 047	2 331 524	878 270	1 453 253	6 438 300	0	0	0	0	6 438 300
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	0	0	0	2 801 500	2 661 260	75 175	0	2 736 435	65 065
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOB.										-818 648
TOTAUX	137 928 046	12 633 513	4 638 536	7 994 977	145 923 024	75 459 629	7 742 660	3 413 662	79 788 627	65 315 749

Taux d'amortissements pratiqués

IMMOBILISATIONS	TAUX	AMORTISSEMENT
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outils mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire
Logiciels informatiques	33,33%	Linéaire

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 92 663 918 dinars contre 81 358 686 dinars au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2015	31/12/2014
CREANCES PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT	0	0
AVANCES AU PERSONNEL	9 338 008	8 932 691
PRETS AU PERSONNEL	22 025 627	23 276 299
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	8 204 520	7 715 127
DEBITEURS DIVERS	52 066 685	40 780 426
VALEURS D'ENCAISSEMENTS	0	0
CHARGES REPORTEES	1 029 078	654 143
TOTAL	92 663 918	81 358 686

3.2 PASSIFS

Note 7 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 757 405 755 dinars contre 270 947 915 dinars au 31/12/2014 et se détaillé ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE	REFINAN.	MATERIALISES
	< 3 mois	> 3 mois		L'ORGANISME	BCT	PAR DES TITRES
BCT	0	0	0	BCT	Non	Non
Cpte ORDINAIRE BANQUE	0	0	0	BANQUE	Non	Non
Prêts INTERBANCAIRE	748 743 700	0	748 743 700	BANQUE	Non	Non
CREANCES SUR ETAB. FINAN.	6 645 792	0	6 645 792	Sté LEASING	Non	Non
DETTES RATTACHES	2 016 263		2 016 263			
TOTAL	757 405 755	0	757 405 755			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	757 405 755	0	0	757 405 755	0	757 405 755
Dont dépôts des parties liées	0	0	0	0	6 783 716	6 783 716

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 4 696 798 431 dinars contre 4 634 049 396 dinars au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Ressources Clientèle	31/12/2015	31/12/2014
<u>Dépôts a vue</u>	<u>1 456 315 702</u>	<u>1 380 152 233</u>
Dépôts en dinars	1 090 012 673	1 048 180 897
Dépôts en devises et en dinars		
Convertibles	362 165 877	328 732 078
Dettes rattachées	4 137 152	3 239 258
<u>Dépôts d'épargne</u>	<u>1 568 109 315</u>	<u>1 496 950 906</u>
Epargne logement	514 969 717	524 220 426
Epargne El Jadid	232 577 066	226 910 747
Epargne Libre	784 326 277	731 679 471
Epargne Etude	15 558 385	14 140 263
Epargne Plus	20 677 870	0
<u>Dépôts à échéance</u>	<u>1 526 220 387</u>	<u>1 662 677 060</u>
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>146 153 027</u>	<u>94 269 197</u>
TOTAL	4 696 798 431	4 634 049 396

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf. à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	331 639 220	774 825 544	507 915 082	0	1 614 379 846	3 082 418 585	4 696 798 431
Dont dépôts des parties liées	0	872 488	197 969 197	206 545 488	405 387 174	0	405 387 174

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 913 497 328 dinars contre 862 226 301 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31/12/2015	31/12/2014
EMPRUNTS MATERIALISES	306 466 287	256 782 074
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	105 614 000	120 607 000
DETTES RATTACHEES	5 206 836	1 504 075
AUTRES EMPRUNTS	195 645 451	134 670 999
- EMPRUNTS B A D	41 776 618	55 600 074
- EMPRUNTS B E I	62 422 760	77 113 586
- EMPRUNTS SUBORDONNES	90 000 000	0
- DETTES RATTACHEES	1 446 073	1 957 339
AUTRES FONDS EMPRUNTES	18 734 859	6 636 788
RESSOURCES SPECIALES	588 296 182	598 807 439
TOTAL	913 497 328	862 226 301

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	Inf. à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Avec maturité contractuelle	Sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciale:	11 500 999	67 409 103	282 576 620	335 630 748	697 117 470	216 379 858	913 497 328

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 194 483 224 dinars contre 206 491 594 dinars au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2015	31/12/2014
ORGANISMES SOCIAUX	2 052 200	2 079 033
PERSONNEL	21 482	19 127
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	13 369 289	13 398 298
CREDEIERS DIVERS	151 320 884	175 942 729
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 499 450	10 426 585
IMPOTS SUR LES SOCIETES	11 661 489	908 799
DIVERS	3 558 430	3 717 023
TOTAL	194 483 224	206 491 594

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres :

CAPITAUX PROPRES	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAL	170 000 000	90 000 000
RESERVES	217 532 750	355 795 408
AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	11 130	-59 731 353
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION	0	-159 365 586
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 767	50 297 987
TOTAL	458 541 695	277 410 504

A la date du 31-12-2015, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2015 s'élève au 31 Décembre 2015 à 458 541 695 dinars contre 277 410 504 dinars au 31 décembre 2014.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2015 la somme de 279 542 MD et se détaillent comme suit :

PRIMES D'EMISSION	60 000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	17 200
FONDS D'AIDE SOCIALE	34 225
RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	6 573
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES	90 534
RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION (APPORT CNEL BH)	414
RESULTAT REPORTE	11
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 584

Le résultat par action se présente comme suit :

RESULTAT 2015	70 583 767
NOMBRE DES ACTIONS	34 000 000
RESULTAT / ACTION	2,076

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL.IMM.	REP. A NOUV	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31.12.2014 (avant répartition)	90 000 000	0	9 000 000	0	90 533 948	4 323 375	32 828 003	414 048	13 143	50 297 987	277 410 504
Résultat de l'exercice 2014										-50 297 987	-50 297 987
Reserve à nouveau									-2 013	0	-2 013
Fond social							850 000			0	850 000
Autres opérations sur fonds social (*)							547 424				547 424
Reserve pour risques bancaires généraux						2 250 000				0	2 250 000
Réserve extraordinaire				47 200 000						0	47 200 000
Solde au 31.12.2014 (après répartition)	90 000 000	0	9 000 000	47 200 000	90 533 948	6 573 375	34 225 427	414 048	11 130	0	277 957 928
Augmentation de capital	80 000 000	60 000 000		-30 000 000							110 000 000
Résultat au 31 - 12 - 2015										70 583 767	70 583 767
Solde au 31.12.2015	170 000 000	60 000 000	9 000 000	17 200 000	90 533 948	6 573 375	34 225 427	414 048	11 130	70 583 767	458 541 695

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année.

4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Passifs éventuels :

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2015 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT
Passif Eventuel	62 203 435	755 007 327	0
- Caution et Avals	62 203 435	389 497 358	
- Crédit Doc.		365 509 969	
- Actifs donnés en garantie	0		

Engagements de financement donnés

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT
Engagements Donnés	0	1 253 848 720	3 845 165
- De financement	0	1 253 848 720	
- Sur Titres			3 845 165

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	31/12/2015	31/12/2014
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	484 646 265	297 195 840
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	2 483 679	3 011 117
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	3 463 541	3 317 330
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 474 699	1 474 314
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	229 612 012	223 810 001
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE (*)	532 168 524	541 060 892
- AVALS AUX BANQUES	0	0
TOTAL	1 253 848 720	1 069 869 494

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2015	
ENGAGEMENTS DONNES	
INTITULE	31.12.2015
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	529 684 845
a / murs et réguliers	407 156 743
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
203 578 371 , 742 X 2	407 156 743
b / murs mais irréguliers	122 528 101
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
61 264 050 , 568 X 2	122 528 101
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 483 679
TOTAL	532 168 524

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2015 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT
- De financement	39 631 267	1 294 524	278 347 382
Engagements Reçus	39 631 267	1 294 524	278 347 382

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2015 ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31.12.2015
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 483 679
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	275 863 703
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	529 684 845
b/Encours des crédits sur Epargne logement	261 148 575
(+) Crédit normal	163 364 556
(+) Crédit anticipé	2 146 720
(+) Crédit complémentaire	95 637 299
c/Dépôts sur épargne logement	514 969 717
(-) Epargne logement	514 969 717
TOTAL	278 347 382

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2015 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT
- De Garantie de la clientèle	0	122 607 268	0
Engagements Reçus	0	122 607 268	0

LES NOTES SUR LES ENGAGEMENTS EN DEVICES

Désignation	Montant
<u>Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2015</u>	
Devises vendues à livrer	31 572 769
Dinars achetés à recevoir	21 494 374
Devises achetées à recevoir	27 049 460
Dinars vendues à livrer	16 885 096
<u>Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2015</u>	
Devises vendues à livrer	373 686 579
Dinars achetés à recevoir	181 940 951
Devises achetées à recevoir	293 354 832
Dinars vendues à livrer	102 129 528

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 372 713 446 dinars au 31/12/2015 contre 342 384 973 dinars au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31/12/2015	31/12/2014
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	9 483 531	12 084 433
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	341 357 193	312 013 386
CREDITS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	137 440 163	113 741 723
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	39 059 027	31 558 693
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	86 216 693	87 273 755
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	748 558	618 092
AGRICOLES	1 024 486	948 450
AUTRES CREDITS	11 696 555	8 282 079
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	11 865 633	22 357 719
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	14 127 504	14 942 192
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	39 050 292	32 257 765
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	128 282	32 919
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	21 872 722	18 287 154
TOTAL	372 713 446	342 384 973

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 57 934 296 dinars au 31/12/2015 contre 54 621 669 dinars au 31/12/2014. Ces commissions se détaillent comme suit :

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2015	31/12/2014
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	29 490 800	26 983 523
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	48 458	46 340
EFFETS ESCOMPTEES	410 167	181 979
OPERATIONS DIVERSES SUR EFFETS	459 674	452 615
OPERATIONS DE VIREMENTS	10 330 364	9 405 785
OPER.PAR CHEQUE EN D.OU EN D.CONVERTIBLES	7 202 475	6 790 263
OPERATIONS SUR TITRES	7 650	13 182
LOCATIONS DE COFFRES FORTS	0	0
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	11 032 012	10 093 359
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	3 560 263	3 093 101
DOMICILIATION & MODIFICATION DE TITRES	158 947	103 719
REMISES ET ACCREDITIF DOCUMENTAIRES	3 110 889	2 759 081
VIREMENTS & CHEQUES EN DEVISES	290 427	230 301
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 339 554	1 337 016
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 246 459	1 246 717
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	93 095	90 298
REMUNERATION SUR GESTION PRLSI	280	0
REMUNERATION SUR GESTION 2 ème PDU	274	297
REMUNERATION SUR GESTION 3 ème PDU	1 158	2 809
REMUNERATION SUR GESTION HG 004 B	13 636	14 854
REMUNERATION SUR GESTION 4 ème PDU	19 664	22 652
REMUNERATION SUR GESTION HAFSIA	0	87
REMUNERATION SUR GESTION FNAH	58 083	49 600
	23 543 679	23 208 030

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES COMMISSIONS		
GESTION	1 937 105	1 726 112
ETUDES	14 011 506	14 515 525
OPERATION MONETIQUE	4 928 588	4 587 306
FRAIS ADDITIONNEL DES PRETS	71	46
AUTRES COMMISSIONS	2 666 409	2 379 041
TOTAL	57 934 296	54 621 669

Note 17 - Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2015, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 57 252 592 dinars contre 45 249 751 dinars au 31/12/2014 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur titres de transaction (*)	44 900 379	33 913 304
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	3 521 031	3 389 832
Gains nets sur opérations de change	8 831 182	7 946 615
Gains sur opérations de change	14 389 285	11 617 612
Pertes sur opérations de change	5 558 103	3 670 997
Total produits	57 252 592	45 249 751
PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	0	0
Solde compensé	57 252 592	45 249 751

(*)Les intérêts sur titres de transaction se présentent comme suit :

LIBELLE	Coupon intérêts	Plus value / cession BTA	Perte latente
JANVIER	3 612 278	6 226	74 117
FEVRIER	3 073 228	5 623	62 835
MARS	3 330 989	6 025	63 738
AVRIL	3 411 300	0	62 812
MAI	3 640 127	0	64 906
JUIN	3 692 410	0	62 812
JUILLET	3 894 692	0	64 906
AOUT	3 936 916	0	64 906
SEPTEMBRE	3 853 614	0	62 812
OCTOBRE	4 207 337	0	63 062
NOVEMBRE	4 309 393	0	64 655
DÉCEMBRE	4 696 688	0	64 906
TOTAL	45 658 972	17 874	776 467
Solde au 31/12/2015		44 900 379	

Note 18 - Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2015, le revenu du portefeuille d'investissement est de 2 130 092 dinars contre 1 121 646 dinars au 31/12/2014 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes (*)	2 130 092	1 121 646
Total	2 130 092	1 121 646

(*) Les dividendes reçus se présentent comme suit :

SOCIETES	DIVIDENDES
	RECUS
SGRC	420 000
Assurances Salim	552 376
SIFIB	63 000
SIM SICAR	74 855
MODERN LEASING	374 430
SICAV BHP	57 703
SICAV BHO	196 932
SOPIVEL	190 995
VISA	13 502
TANIT	4
TUNISIE CLEARING	30 604
ZONE FR. ZARZIZ	43 500
BH BF	68 351
DELICE HOLDING	43 836
TUNISIE TELECOM	5
TOTAL	2 130 092

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2015, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 218 232 642 dinars contre 192 668 734 dinars au 31/12/2014 détaillés comme suit :

INTERETS COURUES ET CHARGES ASSIMILES	31/12/2015	31/12/2014
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 328 945	8 490 607
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	164 517 123	158 558 174
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	16 605 042	13 950 808
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	51 440 475	47 495 778
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	95 547 761	95 703 103
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	923 845	1 408 485
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	21 573 669	20 939 244
EMPRUNTS EXTERIEURS	10 032 545	12 167 602
EMPRUNT OBLIGATAIRES	11 455 943	7 884 985
EMPRUNT SUBORDONNE	85 181	819 602
AUTRES EMPRUNTS	0	67 055
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	27 812 906	4 680 710
TOTAL	218 232 642	192 668 734

Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 51 621 704 dinars au 31 décembre 2015 contre 74 323 194 dinars au 31 décembre 2014 détaillé ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	118 867 572	85 328 336
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	47 567 286	55 420 849
DOTAT AUX COMPTES PROVISIONS ADDITIONELLE	44 381 554	14 642 018
DOTAT AUX COMPTES PROVISIONS COLLECTIVES	11 565 435	3 599 100
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	6 871 379	5 938 711
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	8 481 917	5 245 397
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	482 261
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	67 245 868	11 005 142
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	63 787 352	5 245 397
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	3 458 515	5 759 745
RECUPERATION DES CREANCES PASSEES EN PERTES	0	0
SOLDE NET	-51 621 704	-74 323 194

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

	Provisions 2014	Dotations	Reprises	Provisions 2015
Créances classées				
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	624 016 110	47 567 286	61 816 290	609 767 106
Provisions Additionnelle (91-24)	92 066 378	44 381 554	1971062	134 476 870
Provisions collectives	57 352 225	11 565 435	0	68 917 660
Ecart de rapprochement	14 201 360	0	0	14 201 360
Autres Provisions	1 935 807	0	0	1 935 807
Total	789 571 880	103 514 275	63 787 352	829 298 803

Note 21- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 21 402 214 dinars au 31 décembre 2015 contre 15 971 742 dinars au 31/12/2014 détaillé ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	23 282 820	18 322 614
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	5 668 116	3 793 298
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	17 614 704	14 529 316
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0
MOINS VALUES SUR TITRES DE PARTICIPATION	0	0
REPRISE. DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	1 880 606	2 350 872
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	497 034	2 053 291
REP.DE PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 383 572	297 581
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0
SOLDE NET	-21 402 214	-15 971 742

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

INTITULES	31. 12. 2013	DOTAT° 2014	REP 2014	31. 12. 2014	DOTAT° 2015	REP 2015	31. 12. 2015
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	573 840 658	55 420 849	5 245 397	624 016 110	47 567 286	61 816 290	609 767 106
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A COLLECTIVES)	53 753 125	3 599 100		57 352 225	11 565 435		68 917 660
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ADDITIONNELLES AYANT ANCIT. CL 4)	77 424 360	14 642 018		92 066 378	44 381 554	1 971 062	134 476 870
ÉCART COMPTE DES CREDITS	260 831			260 831			260 831
INTER ETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	484 308			484 308			484 308
ECARTS SUR RAPP DES COMPTES DE CREDITS	14 201 360			14 201 360			14 201 360
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	71 701			71 701			71 701
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	141 518			141 518			141 518
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	47 815			47 815			47 815
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	929 634	0		929 634	0		929 634
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	16 137 167	0	0	16 137 167	0	0	16 137 167
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	721 155 310	73 661 967	5 245 397	789 571 880	103 514 275	63 787 352	829 298 803
ECART EPARGNE LOGEMENT	2 664			2 664			2 664
ECART INTERET /MVTS NON IDENTIFIES	1 738 108		0	1 738 108		0	1 738 108
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 740 771	0	0	1 740 771	0	0	1 740 771
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	182 845			182 845			182 845
COMPTES BCT EN DEVISES	208 537			208 537			208 537
INSTANCES BANCAIRES	391 382	0	0	391 382	0	0	391 382
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	24 598 778	5 938 711	5 759 745	24 777 745	6 871 379	3 458 515	28 190 609
TITRES DE PARTICIPATION	24 098 182	14 529 316	297 581	38 329 918	17 614 704	1 383 572	54 561 050
TITRES DE PLACEMENT	44 346 166	3 793 298	2 053 291	46 086 173	5 668 116	497 034	51 257 255
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	95 175 280	24 261 325	8 110 616	111 325 989	30 154 199	5 339 121	136 141 067
TOTAL DES PROVISIONS	816 330 590	97 923 292	13 356 013	900 897 869	133 668 475	69 126 473	965 439 870

Note 22 –Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2015, les autres produits d'exploitation totalisent 13 845 792 dinars contre 16 428 865 dinars au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2015	31/12/2014
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	321 496	395 610
PRODUITS SUR OPERATIONS D'ASSURANCE	3 828 545	3 670 149
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	129 184	125 820
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	2 847 777	2 879 797
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES (*)	6 718 789	9 357 489
TOTAL	13 845 792	16 428 865

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 977 060 dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 200 106 dinars.

Notes 23 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 111 194 dinars au 31 décembre 2015 contre 2 685 dinars au 31/12/2014 détaillé ainsi :

INTITULE	31/12/2015	31/12/2014
PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	262 901	11 295
CHARGES ORD. SUR CORRECTION DES VALEURS	4 776	11 295
MOINS VALUE SUR CESSION	258 125	0
GAINS PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	151 707	13 981
PRDTS ORD. SUR CORRECTION DES VALEURS	8 004	13 980
PLUS VALUE SUR CESSION	143 703	0
SOLDE NET	-111 194	2 685

Notes 24 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 totalise 11 661 489 DT.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 17 894 000 DT dont 16 100 000 DT confié à la filiale de la banque la société SIM SICAR

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	82 245 255
Total des réintégrations	237 023 510
Total des déductions	208 396 397
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	33 318 539
Impôt sur les sociétés	11 661 489

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2015 ont atteint un montant de 1 562 287 733 dinars contre 970 660 736 dinars en fin de période 2014, soit une variation positive de 591 626 997 dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2015	2014
FLUX NET D'EXPLOITATION	427 690 330	262 715 389
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-14 394 089	-4 053 312
ACTIVITE DE FINANCEMENT	169 499 575	-45 495 468
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	8 831 181	7 946 615
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	591 626 997	221 113 224
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	970 660 736	749 547 513
Caisse, BCT, C.C.P.	184 042 577	81 576 605
Créances/ établissement bancaire	130 020 052	397 942 693
Titres de transaction	656 598 107	270 028 215
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	1 562 287 733	970 660 736
Caisse, BCT, C.C.P.	124 532 318	184 042 577
Créances/établissement bancaire	588 244 126	130 020 052
Titres de transaction	849 511 289	656 598 107

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une diminution de 493 151 273 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont diminué de 33 370 270 dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2015 et le 31/12/2014 à 369 897 283 dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 250 395 949 dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 14 394 089 dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 169 499 575 dinars provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 8 831 181 dinars .

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat (BH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, font apparaître un total bilan net de 7 021 millions de dinars et un résultat net positif de 70 584 mille dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 102 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2015 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité de certains actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 659 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 223 383 KDT et 294 731 KDT. Les suspens en question, qui font l'objet d'une mission de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 9 KDT (créditeur) et 1 403 KDT (créditeur) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits

accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 575 297 KDT au 31 décembre 2015. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 33 219 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 088 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 127 596 KDT au 31 décembre 2015. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison de la non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la Banque aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 20 mai 2016

C.O.K
Audit & Consulting

Hatem OUNALLY

A.C.B
Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat - BH-**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2015 :

- a) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 21,859% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2015 est pour un montant hors taxes de 1 181 116 dinars.

- b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 294 288 dinars.

- c) Une convention conclue avec la société « SIFIB », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat pour un montant de 100 000 KDT aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 25 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.3% du montant de l'émission.
- d) Une convention conclue avec la société « SIFIB », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour l'assistance à l'augmentation de capital de la Banque de l'Habitat pour un montant de 170 000 KDT aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 25 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.25% du montant global de l'augmentation de capital (déduction faite de la part souscrite par l'Etat) ;
 - Frais de gestion et de placement : 0.5% du montant global placé en bourse.
- e) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 249 387 dinars.
- f) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 172 010 dinars.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2015:

- a) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent à 106 350 dinars.

- b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 320 520 dinars.

- c) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, a souscrit le 20 Mai 2014 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent à 95 420 dinars.

d) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, pour une durée de 7ans.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 49 465 dinars.

g) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2015, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 21,859 % de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	7 067 881 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	102 596 dinars
- Assurance engineering pour un montant de	59 747 dinars
- Assurance risque divers pour un montant de	347 085 dinars
- Assurance incendie pour un montant de	139 017 dinars

h) Une convention conclue avec la société « SIFIB », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

i) Une convention conclue avec la société « SIFIB », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

j) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 70,49 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 4,25% de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars pour chacune d'entre elles.

k) Seize conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 41,586 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2015, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.

l) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 357 943 dinars hors taxes.

m) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 37 138 dinars hors taxes.

n) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2015, des commissions pour un montant de 5 385 959 dinars hors taxes au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital.

o) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2015, à 44 733 dinars hors taxes.

- p) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 21,859 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2015, à 64 094 dinars hors taxes.
- q) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2015 s'élèvent à 12 495 dinars hors taxes.

- r) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,980 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC pour un montant de 37 090 dinars hors taxes.
- s) La société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,980 % de son capital, a facturé la commission de la vente de deux appartements du projet Marina Hammamet pour un montant de 20 490 dinars hors TVA.
- t) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « SICAF », dont la Banque détient 49,653 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2 592 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 246 459 dinars en 2015.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2015.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 664 DT en 2015.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 13 636 DT en 2015.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 1 158 DT en 2015.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2015.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 274 dinars en 2015.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 280 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2015.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la «Banque de l'Habitat» au terme de l'exercice 2015 s'élève à 278 347 382 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel

sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2015.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2015.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 58 083 dinars en 2015.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.
Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2015, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 116 250 dinars et se détaille comme suit:

1. Présence aux Conseils d'administration : 95 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 11 250 dinars ;
3. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 10 000 dinars ;

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été fixée par décision du Président du Gouvernement et du Ministre des Finances.

1. Un salaire de base de : 900 dinars
2. Une prime de logement de: 200 dinars
3. Une prime de gestion de: 350 dinars
4. Une prime de présence de: 1 580 dinars
5. Une prime temporaire de: 1 120 dinars
6. Une prime complémentaire de: 1 550 dinars

La rémunération servie durant l'exercice de 2015 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 75 615,519 dinars ;
2. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 241,550 dinars et qui comprennent :
 - ✓ une voiture de fonction : 1 008,150 dinars ;
 - ✓ un quota mensuel de carburant de 450 litres : 7 233,400 dinars ;
3. Des charges patronales s'élevant à un montant de 15 541,206 dinars ;
4. Une provision au titre du salaire de décembre 2015 pour un montant de 20 873,473 dinars.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	120 272	20 873	116 250	20 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	120 272	20 873	116 250	20 000

Tunis, le 20 mai 2016

C.O.K

Audit & Consulting
Hatem OUNALLY

A.C.B

Audit & Consulting Business
Zied KHEDIMALLAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 4 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Hatem OUNALLY (Audit & Consulting) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en Dinars)

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		115 808 259	172 511 151
Créances sur les établissements bancaires et financiers		29 883 268	174 913 487
Créances sur la clientèle	1	5 607 982 812	4 976 862 606
Portefeuille titres commercial	2	1 045 641 021	833 996 907
Portefeuille titres d'investissement	3	230 534 403	264 416 679
Titres mise en équivalence		8 349 970	22 474 879
Autres Titres d'investissement		222 184 433	241 941 800
Valeurs immobilisées		119 569 176	118 987 663
Autres actifs		174 364 791	140 552 920
TOTAL ACTIF		7 323 783 730	6 682 241 413
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale de Tunisie, CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		538 662 052	244 947 915
Dépôts et avoirs de la clientèle		4 691 775 786	4 620 997 654
Emprunts et ressources spéciales		1 303 224 126	1 210 302 159
Autres passifs		179 999 293	154 841 012
TOTAL PASSIF		6 713 661 257	6 231 088 740
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		170 000 000	89 802 000
Réserves consolidés	5	216 586 009	146 903 255
Résultats consolidés	6	82 540 504	55 300 830
Intérêts minoritaires	4	140 995 960	159 146 588
TOTAL CAPITAUX PROPRES		610 122 473	451 152 673
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 323 783 730	6 682 241 413

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	452 055 954	416 846 324
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	62 203 435	32 617 372
B- En faveur de la clientèle	389 852 519	384 228 952
Crédits documentaires	365 509 969	356 764 791
Actifs donnés en garantie	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	817 565 923	773 611 115
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	1 270 398 971	1 090 257 965
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
B- En faveur de la clientèle	1 270 398 971	1 090 257 965
Engagements sur titres	3 845 165	4 995 165
A- Participations non libérées	3 845 165	4 995 165
B- Titres à recevoir	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 274 244 136	1 095 253 130
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement reçus	319 273 173	388 385 237
Garanties reçues	125 107 267	93 179 653
A- Garanties reçues de l'Etat	-	-
B- Garanties reçues d'autres établissements bancaires et financiers et d'assurances	-	-
C- Garanties reçues de la clientèle	125 107 267	93 179 653
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	444 380 440	481 564 890

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2015)
(Unité : en Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	382 892 285	357 662 246
Commissions (en produits)	62 738 357	58 573 788
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	72 556 753	56 763 193
Revenus du portefeuille d'investissement	1 587 720	4 738 782
TOTAL PRODUITS BANCAIRES	519 775 115	477 738 009
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</u>		
Intérêts encourus et charges assimilées	230 876 416	201 131 437
Commissions encourues	9 018 549	8 394 677
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	239 894 965	209 526 114
TOTAL PRODUITS NET BANCAIRES	279 880 150	268 211 895
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-61 256 884	-81 176 843
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-8 584 568	-8 356 084
Autres produits d'exploitation	77 007 718	63 910 008
Frais de personnel	-101 542 809	-100 131 264
Charges générales d'exploitation	-80 743 797	-60 750 218
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-10 081 978	-10 615 615
RESULTAT D'EXPLOITATION	94 677 832	71 091 879
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7 181 376	7 584 399
Quotepart dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-12 232 021	-11 683 055
Goodwill	-	-
Impôts sur les sociétés	-8 172 131	-3 876 234
Part des minoritaires	1 085 448	-7 816 159
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	82 540 504	55 300 830
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	82 540 504	55 300 830
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	82 540 504	55 300 830

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Période allant du 01/01 au 31/12/2015)

(Unité : en Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	464 460 257	411 315 975
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-234 289 848	-202 685 939
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	-92 281 977	58 124 143
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	-4 219 648	-422 664
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-685 085 949	-723 091 459
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle	67 982 103	568 756 035
Titres de placement	-13 454 091	-29 233 690
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	320 425 281	159 216 170
Sommes reçues des débiteurs divers	407 861 817	-77 632 552
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	16 700 861	6 516 926
Impôts sur les bénéfices	-3 876 234	-3 398 078
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	244 222 572	167 464 867
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 587 720	4 738 782
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	26 454 722	108 808 328
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-5 302 616	-7 028 282
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	22 739 826	106 518 828
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emission d'actions	120 000 000	-
Emissions d'emprunts et ressources spéciales	89 780 212	-38 127 487
Dividendes versés	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	209 780 212	-38 127 487
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	9 258 703	8 589 089
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	486 001 313	244 445 297
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1 011 997 653	767 552 356
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	1 497 998 966	1 011 997 653

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n°01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers du Groupe BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal son généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

<u>Classe de risque</u>	<u>Taux de provision</u>
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 KDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT. Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 565 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie année à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

2.3- Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés. La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.5- Impôts sur le résultat

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

2.6- Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31 décembre 2015 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	PAYS
	2015	2014		
Banque de l'Habitat (société mère)	100%	99,78%	Intégration globale	Tunisie
Modern Leasing	53,47%	47,63%	Intégration globale	Tunisie
SIM SICAR	52,68%	52,29%	Intégration globale	Tunisie
SICAF BHEI	53,16%	53,02%	Intégration globale	Tunisie
SIFIB	62,11%	61,95%	Intégration globale	Tunisie
Société Générale de Recouvrement de Créances	77,00%	76,25%	Intégration globale	Tunisie
Société Moderne de Titrisation	35,86%	35,50%	Intégration globale	Tunisie
SOPIVEL	56,99%	56,87%	Intégration globale	Tunisie
Assurances SALIM	31,94%	31,94%	Intégration globale	Tunisie
SICAV BH Placement	75,56%	75,85%	Intégration globale	Tunisie
SICAV BH Obligataire	15,21%	9,78%	Intégration globale	Tunisie
STIMEC	42,64%	42,49%	Intégration globale	Tunisie
TFB	43,31%	43,31%	Mise en équivalence	France

Les états financiers consolidés ont été arrêtés au 31/12/2015 en tenant compte des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes audités, se présentent comme suit:

Filiales	Etats financiers communiqués	Rapports CAC communiqués
Banque de l'Habitat (société mère)	Oui	Oui
Modern Leasing	Oui	Oui
SIM SICAR	Oui	Oui
SICAF BHEI	Oui	Oui
SIFIB	Oui	Oui

Filiales	Etats financiers communiqués	Rapports CAC communiqués
Société Générale de Recouvrement de Créances	Oui	Oui
Société Moderne de Titrisation	Oui	Oui
SOPIVEL	Oui	Oui
Assurances SALIM	Oui	Oui
STIMEC	Oui	Oui
BH PLACEMENT	Oui	Oui
BH OBLIGATAIRE	Oui	Oui
T F B	Oui	Non

Méthodes de consolidation

▪ Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

▪ Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment

résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3. NOTES EXPLICATIVES

3.1-ACTIFS

NOTE 1 –CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle totalisent 5 607 983 KDT contre 4 976 863 KDT au 31/12/2014 soit une augmentation de 631 120 KDT.

A la date du 31/12/2015, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieurs à 50 KDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Immobilier	765 791	584 747	181 085	172 865	946 876	757 612
Services	2 186 286	1 910 929	419 324	409 852	2 605 610	2 320 781
Industrie	1 039 064	929 905	201 831	199 778	1 240 895	1 129 683
Tourisme	48 718	30 601	259 776	257 040	308 494	287 641
Agriculture	68 870	10 927	11 290	12 860	80 160	23 787
Total brut	4 108 729	3 467 109	1 073 306	1 052 395	5 182 035	4 519 504

(*) Actifs Classés 0 & 1
 (**) Actifs Classés 2, 3 & 4

NOTE 2- PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

(En KDT)

SOCIETES	31/12/2015	31/12/2014
BANQUE DE L'HABITAT	921 600	717 278
S I F I B	2 704	3 123
MODERN LEASING	0	1 688
S I C A R	48 071	43 540
S I C A F	2 992	3 400
ASSURANCE SALIM	70 274	63 490
SICAV BHO	0	1 478
TOTAL	1 045 641	833 997

NOTE 3- PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Liste des entreprises filiales :

Dénomination.	Adresse	Capital Social	Participation BH	%	Nature de contrôle	Provisions au 31/12/ 2015	Capitaux Propres	Résultats 2015
Société des assurances SALIM	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	13 300 000	3 828 333	29%	DE FAIT	-	36 724 998	6 057 462
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	3 324 578	3 693 135		DE FAIT	1 297 659	3 324 586	85 431
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	108 851 773	9 756 164		DE FAIT	682 716	108 852 226	4 785 816
Société d'ingénierie financière et d'intermédiation en bourse (SIFIB)	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	3 000 000	900 000	30%	DE FAIT	-	6 183 691	286 686
Société de promotion immobilière pour la vente et la location (SOPIVEL)	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	9 100 000	2 728 500	30%	DE FAIT	-	12 002 801	1 515 658
Société Epargne Invest (SICAF)	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Montplaisir 1073 Tunis	15 000 000	7 446 059	50%	DE FAIT	1 289 624	15 714 825	-328 999
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000 000	7 496 749	42%	DE FAIT	-	19 034 683	424 904
Modern Leasing	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000 000	11 461 831	33%	DE FAIT	-	40 010 356	1 451 424
Société de technologie d'impression et d'édition de chèquiers (STIMEC)	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400 000	420 000	30%	DE FAIT	195 516	659 764	99 231
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000 000	1 200 000	60%	DE DROIT	-	4 459 857	579 272
Société Moderne de Titrisation (SMT)	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Montplaisir 1073 Tunis	500 000	150 000	30%	DE FAIT	150 000	-493 991	-35 555

NOTE 4 - INTERETS DES MINORITAIRES

(En KDT)

SOCIETES	31/12/2015			31/12/2014		
	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL
BANQUE DE L'HABITAT	0	0	0	139	348	487
SIFIB	-143	1 485	1 341	-126	1 578	1 452
MODERN LEASING	36	14 045	14 081	1 331	14 031	15 362
SICAR	-357	6 730	6 373	-214	7 927	7 713
SICAF	-392	6 918	6 525	-112	6 930	6 818
SMT	-23	-496	-519	-16	-332	-348
SGRC	126	727	853	125	926	1 051
ASSURANCE SALIM	-2 624	23 659	21 035	1 847	22 004	23 851
SOPIVEL	1 055	1 938	2 992	1 177	4 176	5 353
STIMEC	-496	135	-362	84	228	312
BH PLACEMENT	9	356	365	20	817	837
BH OBLIGATAIRE	1 725	86 586	88 312	3 561	92 698	96 259
TOTAL	-1 085	142 081	140 996	7 816	151 331	159 147

NOTE 5 - LES RESERVES CONSOLIDEES

(En KDT)

SOCIETES	31/12/2015			31/12/2014	
	CAPITAUX ET RESERVES	INTERETS DES MINORITAIRES	TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	219 867	0	0	219 867	146 343
S I F I B	6 395	1 485	2 801	2 109	1 857
MODERN LEASING	40 657	14 045	20 464	6 148	4 310
S I C A R	19 453	6 730	11 972	751	-513
S I C A F	15 728	6 918	8 421	389	300
S M T	-494	-496	528	-526	-388
S G R C	5 160	727	2 000	2 433	1 827
ASSURANCE SALIM	38 024	23 659	8 687	5 678	4 649
SOPIVEL	12 649	1 938	8 690	2 021	-759
S T I M E C	660	134	843	-317	-526
BH PLACEMENT	3 497	355	4 438	-1 296	-2748
BH OBLIGATAIRE	109 610	86 586	23 266	-242	-597
U T B	-20 429			-20 429	-6 852
* RESERVE S/ TITRE MIS EN EQUIVALENCE	-20 429			-20 429	-6 852
TOTAL	450 777	142 081	92 110	216 586	146 903

NOTE 6 - RESULTATS CONSOLIDES

(En KDT)

SOCIETES	RESULTAT RETRAITE	INTERETS DES MINORITAIRES	SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	81 901	0	0	81 901
S I F I B	-1 671	143	0	-1 528
MODERN LEASING	3 555	-36	0	3 519
S I C A R	-1 560	357	0	-1 203
S I C A F	-815	393	0	-422
S M T	-24	23	0	-1
S G R C	572	-126	0	446
ASSURANCE SALIM	4 441	2 624	0	7 065
SOPIVEL	5 216	-1 055	0	4 161
S T I M E C	-529	496	0	-33
BH PLACEMENT	39	-9	0	30
BH OBLIGATAIRE	2 562	-1 725	0	837
<u>U T B</u>	0	0	-12 232	-12 232
* QUOTE PART			-12 232	
TOTAL	93 687	1 085	-12 232	82 540

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat -BH- arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat -BH- », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction de la Banque de l'Habitat est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

Réserves relatives aux états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 102 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2015 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;

- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité de certains actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 659 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 223 383 KDT et 294 731 KDT. Les suspens en question, qui font l'objet d'une mission de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 9 KDT (créditeur) et 1 403 KDT (créditeur) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

Limitation relative aux états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère:

3.3 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2015.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2015.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

Paragraphes d'observation sur les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 575 297 KDT au 31 décembre 2015. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 33 219 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 088 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 127 596 KDT au 31 décembre 2015. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

Paragraphes d'observation sur les états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère:

- La filiale SMT, créée depuis 2002, n'est pas encore entrée en exploitation. Ses fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social suite à l'accumulation des pertes, ils totalisent, au 31 décembre 2015, un montant négatif de 530 KDT. En outre, la direction générale de la SMT a confirmé, et sur la base de la décision prise par son conseil d'administration, que la société ne va plus poursuivre son exploitation et qu'elle sera dissoute et liquidée. Toutefois, les états financiers de la société «SMT» arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis sous l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

L'application de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans ce cas, est inappropriée. Dès lors, les états financiers de la SMT ne sont ni sincères ni réguliers et ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société SMT au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «STIMEC» arrêtés au 31 décembre 2015, la valeur du stock figurant au bilan s'élève au 31 décembre 2015 à 1 413 KDT dont 487 KDT de produits encours et 92 KDT de produits finis. La valorisation de ces éléments de stocks n'est pas effectuée suivant des procédés formels et ne s'appuie pas sur une comptabilité analytique ce qui ne permet pas de s'assurer de la fiabilité de la valeur comptable de ces actifs d'exploitation. La société a lancé une mission de valorisation des stocks qui n'est pas encore finalisée. Ses éventuels impacts ne peuvent pas être raisonnablement déterminés à la date de rédaction du présent rapport.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «EPARGNE INVEST SICAF» arrêtés au 31 décembre 2015, les valeurs mathématiques des participations dans le capital de la société «TOPIC» ainsi dans le capital de la société «SOTACIB» estimées sur la base des situations financières auditées au 31 décembre 2014, sont inférieures à leurs coûts historiques respectivement de 2 323 KDT et de 860 KDT. Malgré que, la société «EPARGNE INVEST SICAF» ait comptabilisé une dépréciation sur les titres de la société «SOTACIB» à concurrence de 200 KDT, les provisions pour dépréciation des immobilisations financières demeurent insuffisantes à concurrence de 2 983 KDT.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «SIFIB BH» arrêtés au 31 décembre 2015, le solde de certains comptes clients présente des soldes débiteurs pour un montant total de 31 KDT. Jusqu'à la date d'émission dudit rapport, le commissaire aux comptes n'a pas obtenu d'éléments de justification lui permettant de se prononcer sur l'origine et les impacts éventuels de ces soldes.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «STIMEC SA» arrêtés au 31 décembre 2015,
 - ✓ L'état des litiges en cours communiqué par la société fait ressortir plusieurs actions en justice intentées à l'encontre de la société dont l'issue n'est pas encore connue à la date de la rédaction dudit rapport.
 - ✓ La société a procédé suivant la décision du conseil d'administration du 22 mars 2016 à la reprise des dettes fournisseurs non réclamées depuis l'exercice 2012 pour une somme totale de 35 KDT ainsi que la dette de 9 KDT pour laquelle la société « STIMEC » a obtenu gain de cause soit une somme totale de 44 KDT.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2015, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2015,
 - ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2015, 32,79 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 13,94 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR» arrêtés au 31 décembre 2015, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).
Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
Par ailleurs, les valeurs des participations au capital de la société « SOTACIB » et « TOPIC » s'élèvent au 31 décembre 2015, respectivement, à 1 830 KDT et 1 500 KDT sont provisionnées, respectivement, à 750 KDT et 580 KDT alors qu'elles présentent des dépréciations de 1 242 KDT et 1 160 KDT suivant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 soit un écart de 492 KDT et 581 KDT. Cet écart trouve son explication, selon la SIM SICAR, par les perspectives de rentabilité future des entreprises susvisées.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 20 mai 2016

C.O.K

Audit & Consulting

Hatem OUNALLY

A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 408.654.728, un actif net de D : 408.166.434 et un bénéfice de la période de D : 4.406.150.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	287 067 810	280 458 368	272 018 881
Obligations et valeurs assimilées		287 067 810	280 458 368	272 018 881
Placements monétaires et disponibilités		121 315 399	140 902 696	126 735 880
Placements monétaires	5	115 474 728	140 650 471	126 594 589
Disponibilités		5 840 671	252 225	141 291
Créances d'exploitation	6	271 519	365 940	152 542
TOTAL ACTIF		408 654 728	421 727 004	398 907 303
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	488 294	569 243	546 538
TOTAL PASSIF		488 294	569 243	546 538
ACTIF NET				
Capital	8	386 380 974	399 586 807	381 183 684
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		17 412 075	17 149 501	928
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 373 385	4 421 453	17 176 153
ACTIF NET		408 166 434	421 157 761	398 360 765
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		408 654 728	421 727 004	398 907 303

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	3 445 808	3 377 513	13 940 466
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 445 808	3 377 513	13 940 466
Revenus des placements monétaires	10	1 562 762	1 660 088	6 634 588
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 008 570	5 037 601	20 575 054
Charges de gestion des placements	11	(587 223)	(596 875)	(2 410 218)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 421 347	4 440 726	18 164 836
Autres produits		2 536	1 271	15 214
Autres charges		(2)	(2)	(11)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 423 881	4 441 995	18 180 039
Régularisation du résultat d'exploitation		(50 496)	(20 542)	(1 003 886)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 373 385	4 421 453	17 176 153
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		50 496	20 542	1 003 886
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(15 496)	1 786 758	1 813 952
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(2 200)	(1 843 794)	(1 739 874)
Frais de négociation de titres		(35)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		4 406 150	4 384 959	18 254 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 406 150	4 384 959	18 254 117
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	4 423 881	4 441 995	18 180 039
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(15 496)	1 786 758	1 813 952
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 200)	(1 843 794)	(1 739 874)
Frais de négociation de titres	(35)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(17 071 097)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 399 519	3 597 483	(15 997 574)
Souscriptions			
- Capital	41 032 765	46 074 744	210 921 777
- Régularisation des sommes non distribuables	(815)	(4 314)	(28 778)
- Régularisation des sommes distribuables	2 024 634	2 205 905	7 933 858
Rachats			
- Capital	(35 817 937)	(42 605 718)	(225 984 377)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 008	4 451	26 304
- Régularisation des sommes distribuables	(1 840 136)	(2 077 585)	(8 866 358)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 805 669	7 982 442	(14 814 554)
ACTIF NET			
En début de période	398 360 765	413 175 319	413 175 319
En fin de période	408 166 434	421 157 761	398 360 765
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	3 871 524	4 024 537	4 024 537
En fin de période	3 924 489	4 059 777	3 871 524
VALEUR LIQUIDATIVE	104,005	103,739	102,895
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	1,05%	4,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 287.067.810 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		280 807 530	287 067 810	70,33%
Obligations de sociétés		135 130 715	138 845 088	34,02%
AB SUB 2010	30 000	1 999 500	2 050 309	0,50%
AB SUB 2010	20 000	1 333 000	1 366 873	0,33%
ABSUB 2011-1	20 000	1 200 000	1 229 920	0,30%
AMEN BANK 2006	10 000	100 000	100 760	0,02%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 199 600	1 225 751	0,30%
AMENBANK A 2008	15 000	799 965	835 767	0,20%
AMENBANK B 2008	25 000	1 625 000	1 703 320	0,42%
AMENBANK2009 B	30 000	1 799 400	1 838 684	0,45%
AIL 2011-1	10 000	200 000	208 496	0,05%
AIL 2012-1	5 000	200 000	208 420	0,05%
AIL 2013-1 F	10 000	600 000	628 000	0,15%
AIL 2013-1 F	2 900	174 000	182 120	0,04%
AIL 2013-1 V	10 000	600 000	627 432	0,15%
AIL 2014-1	20 000	1 600 000	1 662 293	0,41%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 561 256	0,38%
ATB 2007/1 D	50 000	3 400 000	3 552 728	0,87%
ATB SUB2009 A2	40 000	2 000 000	2 074 017	0,51%
ATBSUB2009 B1	10 000	900 000	935 433	0,23%
ATL 2010-2	20 000	800 000	809 022	0,20%
ATL 2012-1	10 000	400 000	416 400	0,10%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 102 260	0,52%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 043 121	0,50%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 021 561	0,25%
ATL 2014-1	15 000	900 000	902 016	0,22%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 050 928	0,26%
ATL 2014-2	5 000	500 000	525 464	0,13%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 008 695	0,25%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 008 695	0,25%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 017 390	0,49%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 134 866	0,77%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 023 716	0,99%
ATL2008SUB	5 000	300 000	310 190	0,08%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 125 410	1,26%

ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 040 350	0,50%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	571 450	579 764	0,14%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 096 393	0,51%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	2 400 000	2 439 182	0,60%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 117 298	0,52%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 032 525	0,50%
BH 2013-1 V	10 000	714 000	741 702	0,18%
BH 2009 A	20 000	1 384 000	1 398 888	0,34%
BH 2013-1	10 000	714 000	743 396	0,18%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 251 639	1,29%
BNA 2009 SUB	28 000	1 679 440	1 750 604	0,43%
BTE 2009	49 000	1 960 000	2 004 534	0,49%
BTE 2010 A	20 000	1 000 000	1 022 740	0,25%
BTE 2011 B	10 000	800 000	805 574	0,20%
BTK 2009 C	10 000	599 800	602 211	0,15%
BTK 2012-1 B	20 000	1 142 900	1 164 461	0,29%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 052 272	0,75%
CHO 2009	6 000	300 000	304 891	0,07%
CHOCOMPANY 2009	3 000	150 000	151 673	0,04%
CIL 2008 SUB	10 000	600 000	607 226	0,15%
CIL 2012/1	5 000	100 000	100 013	0,02%
CIL 2012/2	20 000	800 000	804 319	0,20%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 036 765	0,50%
CIL 2014-1	3 000	240 000	249 820	0,06%
CIL 2014-2	15 000	1 200 000	1 212 160	0,30%
CIL 2015-1 F	20 000	2 000 000	2 096 984	0,51%
CIL 2016/1 F	30 000	3 000 000	3 000 000	0,73%
ELW 2013	20 000	1 200 000	1 260 763	0,31%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 005 141	0,25%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 115 305	0,52%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 002 065	0,98%
HL F 2013/1	10 000	600 000	628 867	0,15%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 021 986	0,25%
HL V 2013/1	10 000	600 000	627 227	0,15%
MEUBLATEX C 2010	1 000	40 000	41 605	0,01%
STB 2008/2	50 000	2 812 500	2 829 283	0,69%
STB 2008/2	20 000	1 144 800	1 144 281	0,28%
STB 2011 A	9 000	385 560	388 850	0,10%
STB 2011 A	5 000	214 200	216 028	0,05%
TL 2011-2	10 000	200 000	204 006	0,05%
TL 2011-3	5 000	100 000	100 793	0,02%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 028 525	0,25%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 028 525	0,25%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 009 137	0,25%

TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 108 603	0,52%
TL 2014-2 B	20 000	2 000 000	2 036 485	0,50%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 165 236	0,78%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 009 173	0,49%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 004 586	0,25%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 000 000	0,73%
TL F 2011-1	7 500	150 000	155 561	0,04%
TL SUB 2013	5 000	300 000	315 331	0,08%
TL SUB 2013	2 000	120 000	126 132	0,03%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 095 318	0,51%
TL V 2011-1	7 500	150 000	155 327	0,04%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 090 667	0,51%
UIB 2009-1 A	40 000	1 600 000	1 647 370	0,40%
UIB 2009-1 B	40 000	2 399 200	2 473 615	0,61%
UIB 2009-1 C	20 000	1 400 000	1 446 186	0,35%
UIB 2011-1 A	20 000	1 200 000	1 232 067	0,30%
UIB 2011-1 B	20 000	1 600 000	1 648 031	0,40%
UIB 2011-2	10 000	428 400	431 770	0,11%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 094 098	0,51%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 047 049	0,26%
UNIFACTOR A 2015	20 000	2 000 000	2 011 399	0,49%
Obligations de L'Etat		6 715 000	6 987 625	1,71%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	1 240 000	1 292 455	0,32%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	5 475 000	5 695 170	1,40%
Bons du trésor assimilables		138 961 815	141 235 097	34,60%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 987 654	4,41%
BTA 12-2016	13 000	12 995 259	13 165 114	3,23%
BTA 05-2022	26 080	27 344 597	27 978 283	6,85%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 306 371	4,98%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	36 448 459	8,93%
BTA 10-2018	19 000	18 996 840	19 390 284	4,75%
BTA 10-2026	6 000	5 817 000	5 958 932	1,46%
TOTAL		280 807 530	287 067 810	70,33%
Pourcentage par rapport à l'actif				70,25%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 115.474.728 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% actif net
Bon du trésor à court terme		5 420 295	5 516 950	1,35%
BTCT au 04/10/2016 acquis le 13/11/2015		576 507	584 521	0,14%
BTCT au 14/06/2016 acquis le 30/09/2015		4 843 788	4 932 429	1,21%
Comptes à terme STB		65 200 000	67 083 614	16,44%
Placement au 28/06/2016 (au taux de 6,70%)		4 000 000	4 167 409	1,02%
Placement au 08/07/2016 (au taux de 6,70%)		2 700 000	2 809 036	0,69%
Placement au 01/08/2016 (au taux de 6,78%)		4 000 000	4 149 197	1,02%
Placement au 08/08/2016 (au taux de 6,78%)		2 000 000	2 072 518	0,51%
Placement au 14/08/2016 (au taux de 6,98%)		4 000 000	4 145 643	1,02%
Placement au 20/08/2016 (au taux de 6,98%)		4 000 000	4 141 972	1,01%
Placement au 28/08/2016 (au taux de 6,98%)		2 000 000	2 068 538	0,51%
Placement au 07/10/2016 (au taux de 6,94%)		7 000 000	7 195 917	1,76%
Placement au 08/10/2016 (au taux de 6,94%)		3 500 000	3 597 427	0,88%
Placement au 30/10/2016 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 09/11/2016 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 29/11/2016 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 19/12/2016 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 29/12/2016 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 08/01/2017 (au taux de 6,92%)		2 000 000	2 048 838	0,50%
Placement au 17/02/2017 (au taux de 6,61%)		2 000 000	2 014 773	0,49%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 051 308	0,50%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 293	0,25%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 051 308	0,50%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 611	0,25%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 293	0,25%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 051 308	0,50%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 293	0,25%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 051 308	0,50%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 611	0,25%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 293	0,25%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 611	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%)		2 000 000	2 051 308	0,50%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%)		1 000 000	1 021 611	0,25%
Certificats de dépôt		42 459 289	42 874 164	10,50%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 03/09/2016 (au taux de 7,80%)		3 000 000	3 302 640	0,81%
Certificat de dépôt STB au 17/02/2017 (au taux de 6,61%)		8 000 000	8 059 913	1,97%
Certificat de dépôt STB au 31/03/2016 (au taux de 4,22%)		2 997 190	2 999 719	0,73%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 497 658	2 499 063	0,61%
Certificat de dépôt STB au 04/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 495 322	2 498 830	0,61%
Certificat de dépôt STB au 05/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 495 322	2 498 597	0,61%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 997 190	2 998 033	0,73%
Certificat de dépôt STB au 07/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 997 190	2 997 752	0,73%
Certificat de dépôt STB au 11/04/2016 (au taux de 4,22%)		2 994 386	2 996 632	0,73%
Certificat de dépôt STB au 12/04/2016 (au taux de 4,22%)		4 990 644	4 993 919	1,22%
Certificat de dépôt STB au 18/04/2016 (au taux de 4,22%)		1 996 258	1 996 445	0,49%
Certificat de dépôt STB au 19/04/2016 (au taux de 4,22%)		998 129	998 129	0,24%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2017 (au taux de 7,68%)		2 000 000	2 020 149	0,49%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2017 (au taux de 7,68%)		2 000 000	2 014 343	0,49%
TOTAL		113 079 584	115 474 728	28,29%
Pourcentage par rapport à l'actif				28,26%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à D : 271.519 contre D : 365.940 au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Sommes à l'encaissement	187 110	138 935	138 935
Retenues à la source sur BTA	32 458	185 976	1 804
Retenues à la source sur obligations	11 846	-	3 961
Intérêts intercalaires courus sur obligations	22 176	27 763	3 018
Autres	17 929	13 266	4 824
	271 519	365 940	152 542

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à D : 488.294 contre D : 569.243, au 31/03/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Gestionnaire	148 400	269 211	151 676
Dépositaire	112 801	209 591	170 052
Commission de distribution	227 093	90 441	224 810
	488 294	569 243	546 538

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	381 183 684
Nombre de titres	3 871 524
Nombre d'actionnaires	4 483

Souscriptions réalisées

Montant	41 032 765
Nombre de titres émis	416 754
Nombre d'actionnaires nouveaux	155

Rachats effectués

Montant	(35 817 937)
Nombre de titres rachetés	(363 789)
Nombre d'actionnaires sortants	(143)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(15 496)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 200)
Régularisation des sommes non distribuables	193
Frais de négociations de titres	(35)

Capital au 31-03-2016

Montant	386 380 974
Nombre de titres	3 924 489
Nombre d'actionnaires	4 495

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 3.445.808 contre D : 3.377.513 pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 894 765</u>	<u>1 382 153</u>	<u>6 320 648</u>
- Intérêts	1 894 765	1 382 153	6 320 648
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 551 043</u>	<u>1 995 360</u>	<u>7 619 818</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 551 043	1 995 360	7 619 818
TOTAL	3 445 808	3 377 513	13 940 466

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 1.562.762 contre D : 1.660.088 pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Intérêts des billets de trésorerie	14 581	48 254	261 059
Intérêts des comptes à terme	1 011 201	1 064 388	4 287 929
Intérêts des BTCT	49 325	49 587	149 848
Intérêts des certificats de dépôt	487 655	497 859	1 935 752
TOTAL	1 562 762	1 660 088	6 634 588

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 587.223 contre D : 596.875, pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Rémunération du gestionnaire	434 035	441 169	1 781 466
Rémunération du dépositaire	76 594	77 853	314 376
Commission de distribution	76 594	77 853	314 376
TOTAL	587 223	596 875	2 410 218

Note 12 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.